

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE

Rapport annuel de gestion 2022-2023
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Dépôt légal — 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : (version imprimée) 978-2-550-93233-8
ISBN : (PDF) 978-2-550-93234-5

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec — 2023

MESSAGE DES MINISTRES

Québec, septembre 2023



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

Conformément à la Loi sur l'administration publique et à la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation, nous avons l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour la période s'étendant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Parmi les principaux résultats obtenus par le Ministère en 2022-2023, notons la poursuite des mesures pour la croissance de l'économie du Québec, la création d'emplois de qualité ainsi que l'appui aux secteurs stratégiques et aux régions. De plus, nous tenons à souligner le lancement de projets structurants visant à favoriser le développement économique du Québec, dont :

- le Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025 ;
- la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027 ;
- la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2022-2025.

Par ailleurs, le Ministère s'est vu ajouter le mandat de l'énergie à l'automne 2022. Ce nouveau mandat permettra de renforcer la cohérence et l'efficacité des actions du gouvernement en matière de développement et de prospérité économique.

De plus, les états financiers du Fonds du développement économique, du fonds Capital ressources naturelles et énergie et du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises sont déposés en même temps que le présent rapport en vertu de la Loi sur Investissement Québec.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Les ministres,



Pierre Fitzgibbon

Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
Ministre responsable du Développement économique régional
Ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal



Christopher Skeete

Ministre délégué à l'Économie
Ministre responsable de la Lutte contre le racisme
Ministre responsable de la région de Laval

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE



Québec, septembre 2023

Monsieur Pierre Fitzgibbon

Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
Ministre responsable du Développement économique régional
Ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal
710, place D'Youville
Québec (Québec) G1R 4Y4

Monsieur Christopher Skeete

Ministre délégué à l'Économie
Ministre responsable de la Lutte contre le racisme
Ministre responsable de la région de Laval

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Ministre délégué,

C'est avec fierté que je vous présente le Rapport annuel de gestion 2022-2023 du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Ce rapport fait état des résultats obtenus par le Ministère à l'égard des engagements pris dans son Plan stratégique 2020-2023, son Plan annuel de gestion des dépenses 2022-2023, sa Déclaration de services à la clientèle et son Plan d'action de développement durable 2020-2023. Il contient également l'information relative à l'utilisation des ressources. De plus, il respecte les différentes exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

En 2022-2023, le Ministère a assuré une saine gestion des ressources qui lui avaient été accordées, notamment en ayant une préoccupation constante pour la pertinence, l'efficacité et la pérennité de ses interventions de même que leur déclinaison dans toutes les régions du Québec. Les équipes du Ministère ont aussi contribué à soutenir l'économie du Québec malgré le climat incertain et à trouver des solutions de rechange énergétiques dans un contexte de décarbonation de l'énergie.

Je remercie le personnel du Ministère pour l'engagement continu ainsi que le professionnalisme dont il a fait preuve dans la réalisation de notre mission et des mandats qui nous sont confiés par le gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, Monsieur le Ministre délégué, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre,



David Bahan

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	3
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	5
PRÉAMBULE	7
1. L'ORGANISATION	9
1.1 L'organisation en bref	9
1.2 Faits saillants	14
2. LES RÉSULTATS	17
2.1 Plans stratégiques	17
2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens	36
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	37
3.1 Utilisation des ressources humaines	37
3.2 Utilisation des ressources financières	40
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	42
4. ANNEXES — AUTRES EXIGENCES	43
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	43
4.2 Développement durable	44
4.3 Occupation et vitalité des territoires	45
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	53
4.5 Accès à l'égalité en emploi	53
4.6 Allègement réglementaire et administratif	57
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	61
4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	63
4.9 Égalité entre les femmes et les hommes	64
4.10 Politique de financement des services publics	64
4.11 Fonds d'investissement	67

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Nous sommes responsables des résultats contenus dans le Rapport annuel de gestion 2022-2023 du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. La présente déclaration porte sur l'exactitude ainsi que la fiabilité des données et des contrôles afférents de ce dernier.

Ce rapport :

- décrit fidèlement la mission, les mandats et les orientations du Ministère ;
- présente ses objectifs, ses réalisations et les résultats qu'il a atteints ;
- contient des données objectives, exemptes d'erreurs et vérifiables.

Nous attestons que le Rapport annuel de gestion 2022-2023 du Ministère reproduit fidèlement les résultats qu'il a obtenus au regard de ses engagements.

À notre connaissance, les données et les contrôles afférents sont fiables et sont conformes à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2023.



David Bahan

Sous-ministre



Richard Masse

Sous-ministre adjoint aux politiques économiques
et aux affaires extérieures



Mathieu Gervais

Sous-ministre adjoint à la science et à l'innovation



Jonathan Gignac

Sous-ministre adjoint aux industries stratégiques
et aux projets économiques majeurs



Alexandre Vézina

Sous-ministre adjoint à l'entrepreneuriat et
à la compétitivité des entreprises et des régions



Dominique Deschênes

Sous-ministre adjointe à l'énergie



Marie Fortier

Directrice générale de l'administration



François Maxime Langlois

Directeur général de la performance et des affaires
institutionnelles

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Québec, septembre 2023

Monsieur David Bahan

Sous-Ministre

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

710, place D'Youville

Québec (Québec) G1R 4Y4

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et des renseignements présentés dans le Rapport annuel de gestion 2022-2023 du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la préparation et de la divulgation de ces données ainsi que des explications afférentes incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur les travaux que nous avons réalisés au cours de notre examen.

Nous avons effectué notre examen en nous appuyant sur les normes de l'Institut des auditeurs internes. Nos travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Notre examen ne constitue pas un audit.

Au terme de cet examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le présent Rapport annuel de gestion 2022-2023 n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de l'audit interne,



Sébastien Lapierre

PRÉAMBULE

Le 20 octobre 2022, le ministère de l'Économie et de l'Innovation est devenu le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Le présent rapport annuel de gestion couvre l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 et contient une reddition de comptes basée sur la structure ministérielle en vigueur au 31 mars 2023. Il fait état des résultats atteints en 2022-2023 en lien avec les engagements du ministère de l'Économie et de l'Innovation découlant des documents suivants :

- Plan stratégique 2020-2023 ;
- Plan annuel de gestion des dépenses 2022-2023 ;
- Déclaration de services à la clientèle ;
- Plan d'action de développement durable 2020-2023 ;
- Plan d'action 2020-2022 – Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Il fait également état des résultats atteints en 2022-2023 en lien avec les engagements du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles d'alors, pour le Secteur de l'énergie, découlant des documents suivants :

- Plan stratégique 2019-2023 ;
- Plan annuel de gestion des dépenses 2022-2023 ;
- Plan d'action visant à assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2020-2022.

De plus, ce rapport présente les mandats, les actions et l'utilisation des ressources du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, et ce, en date du 31 mars 2023. Toutefois, les résultats 2022-2023 portant plus particulièrement sur l'utilisation des ressources humaines et financières pour le Secteur de l'énergie pourront être consultés dans le Rapport annuel de gestion 2022-2023 du ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Le transfert de ces ressources a eu lieu le 1^{er} avril 2023.

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Notre énoncé de mission

Le Ministère a pour mission de soutenir la croissance durable de l'économie du Québec, de contribuer à l'essor de la recherche et de l'innovation ainsi que de s'assurer d'une gouvernance responsable des ressources énergétiques.

NOS MANDATS

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- accompagnement des entreprises dans leurs différents projets, dont la transformation numérique, l'accès aux marchés publics, la recherche, l'innovation, la croissance de la productivité de même que l'augmentation de la production québécoise et de l'achat local ;
- administration des sommes qui lui sont confiées, en concertation avec les instances reconnues, afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique et énergétique ;
- appui à la production énergétique locale et à l'approvisionnement énergétique fiable, diversifié, sécuritaire et abordable pour le Québec ;
- appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et entreprises d'économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises) ;
- appui au développement des différents secteurs économiques dans toutes les régions du Québec ;
- conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes (MO) concernés, de politiques et de stratégies de développement économique et énergétique de même que de programmes d'aide ;
- coordination des activités visant à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures sur le territoire québécois ;
- coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs ;
- coordination gouvernementale des travaux d'allègement réglementaire et de la coopération réglementaire avec les autres juridictions canadiennes ;
- délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité, et administration de lois ;
- élaboration des cibles et des orientations gouvernementales en matière de production énergétique pour l'ensemble des filières ;
- élaboration des positions et défense des intérêts du Québec lors de la négociation ou de la mise en œuvre d'accords commerciaux, et défense des intérêts du Québec de même que des entreprises québécoises dans les différends commerciaux ;

- promotion de la recherche, de la science, de l'innovation et de la technologie afin de contribuer au développement ainsi qu'au soutien d'une culture scientifique et de l'innovation auprès des entreprises ;
- soutien aux milieux de l'éducation et aux organismes de recherche contribuant à la mise en place de conditions favorables à la recherche, au transfert de connaissances et à la commercialisation des résultats de cette recherche.

NOTRE CLIENTÈLE ET NOS PARTENAIRES

Le Ministère travaille principalement avec les entrepreneurs et les entreprises de même qu'avec des partenaires des milieux économiques, énergétiques, sociaux, culturels, technologiques et de la chaîne de l'innovation. Qu'ils appartiennent aux milieux institutionnels ou à des organismes publics ou privés, les clientèles et les partenaires du Ministère viennent d'horizons divers. Il s'agit notamment des suivants :

- les communautés autochtones ;
- les entreprises privées, soit les petites ou moyennes entreprises (PME), les grandes entreprises, les coopératives et les entreprises d'économie sociale ;
- les établissements du réseau de la santé et des services sociaux ;
- les établissements d'enseignement primaire ou secondaire, les établissements d'enseignement supérieur (collèges et universités) et les centres d'éducation des adultes ;
- les municipalités régionales de comté (MRC) et les communautés métropolitaines ;
- les organismes d'intermédiation et de valorisation de la recherche, les centres et plateformes de recherche, les consortiums de recherche, les centres collégiaux de transfert de technologie, les incubateurs et accélérateurs d'entreprises de même que les organismes de promotion de la culture scientifique et de la culture de l'innovation ;
- les organismes de développement économique, les associations sectorielles, les grappes industrielles ainsi que les pôles et les créneaux d'excellence ;
- les organismes socioéconomiques locaux, régionaux et nationaux ;
- les producteurs et distributeurs d'énergie ainsi que les associations du domaine de l'énergie ;
- les représentations du Québec au Canada ou à l'étranger et les MO à vocation économique, énergétique ou de soutien à l'innovation de pays étrangers ;
- les sociétés d'État et les organismes relevant du ministre, les MO du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral ou ceux des autres provinces et territoires canadiens.

LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET LES ORGANISMES

Les sociétés d'État et les organismes relevant du ministre sont les suivants : la Commission de l'éthique en science et en technologie, Hydro-Québec, Investissement Québec, la Régie de l'énergie, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ainsi que les trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture).

Notre énoncé de vision

Être un partenaire engagé dans le développement économique et énergétique du Québec qui crée de la richesse pour tous.

Notre énoncé de valeurs

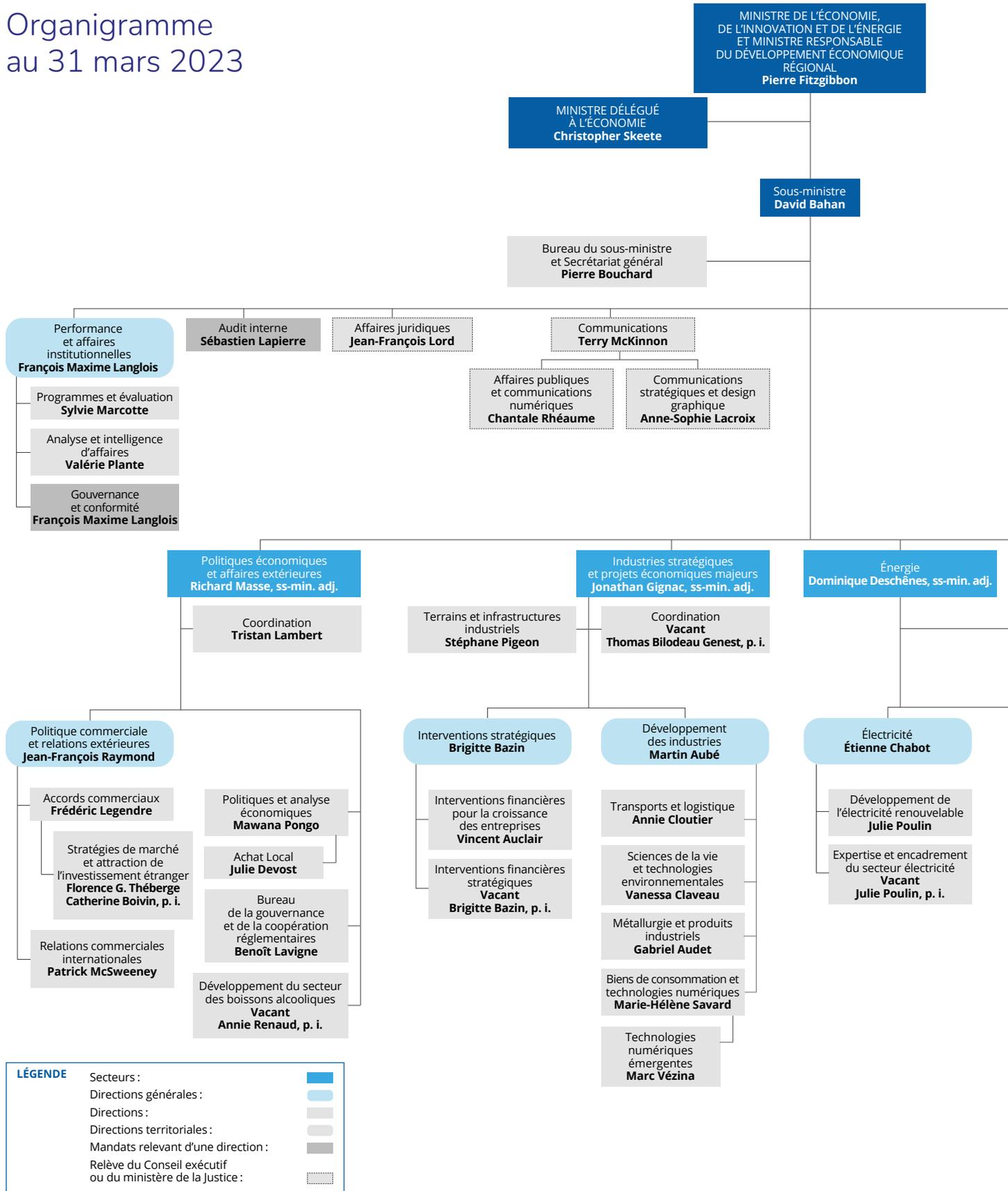
- **L'engagement** : pour contribuer ensemble à la réalisation de notre mission.
- **La proactivité** : pour passer à l'action, relever des défis et nous dépasser.
- **La créativité** : pour trouver des solutions et innover.

De plus, le Ministère adhère pleinement aux valeurs de l'administration publique québécoise que sont la compétence, l'intégrité, l'impartialité, la loyauté et le respect.

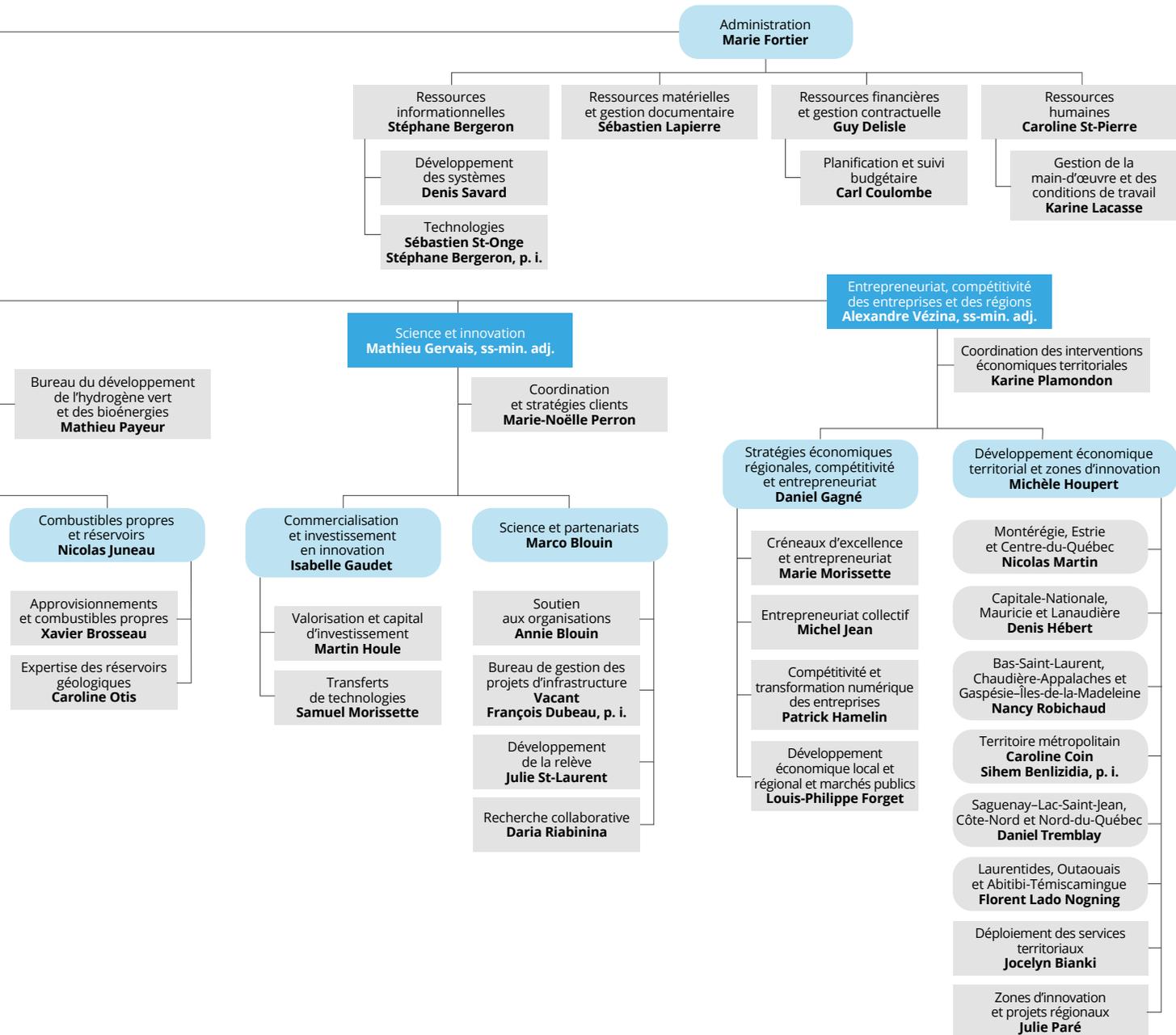
Chiffres clés au 31 mars 2023

Chiffres clés	Descriptions
543	Employés
1 612,0 M\$	Dépenses prévues
3 721	Interventions financières
3 344,3 M\$	Financement accordé
11 360,3 M\$	Valeur totale des projets soutenus
41 772 MW	Capacité de production d'électricité de sources renouvelables dont l'installation ou l'achat de la production sont approuvés par le gouvernement (au 31 décembre 2022)

Organigramme au 31 mars 2023



Organismes relevant du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie		
Investissement Québec Guy LeBlanc, président-directeur général	Société du parc industriel et portuaire de Bécancour Donald Olivier, président-directeur général	Hydro-Québec Sophie Brochu, présidente-directrice générale
Fonds de recherche du Québec Rémi Quirion, scientifique en chef	Commission de l'éthique en science et en technologie Jocelyn Maclure, président	Régie de l'énergie Jocelin Dumas, régisseur et président



1.2 Faits saillants

543

employés au
31 mars 2023

51 % de femmes

49 % d'hommes

86 % de taux
de fidélisation

1,6 G\$

de dépenses
prévues

4,5 G\$

en investissements privés
non résidentiels

259

projets visant
une hausse de
la productivité

728,7 M\$

en aides financières

2,8 G\$

en coût total des projets

1 144

projets soutenus dans
des MRC non urbaines

593,3 M\$

en aides financières

2,1 G\$

en coût total des projets

2,3 Mt éq. CO₂

d'émissions de gaz à effet de serre
évités à long terme

4 757

emplois créés
ou maintenus
en recherche
et innovation

21 375

entreprises et
entrepreneurs ayant
utilisé les services d'un
organisme de soutien
à l'entrepreneuriat

390

projets d'entrepreneuriat
et d'économie sociale

26,7 M\$

en aides financières

150,7 M\$

en coût total des projets

3,1 G\$

en ventes fermes sur les marchés hors
Québec générées par les entreprises soutenues

900

projets de recherche
visant l'innovation

271,8 M\$

en aides financières

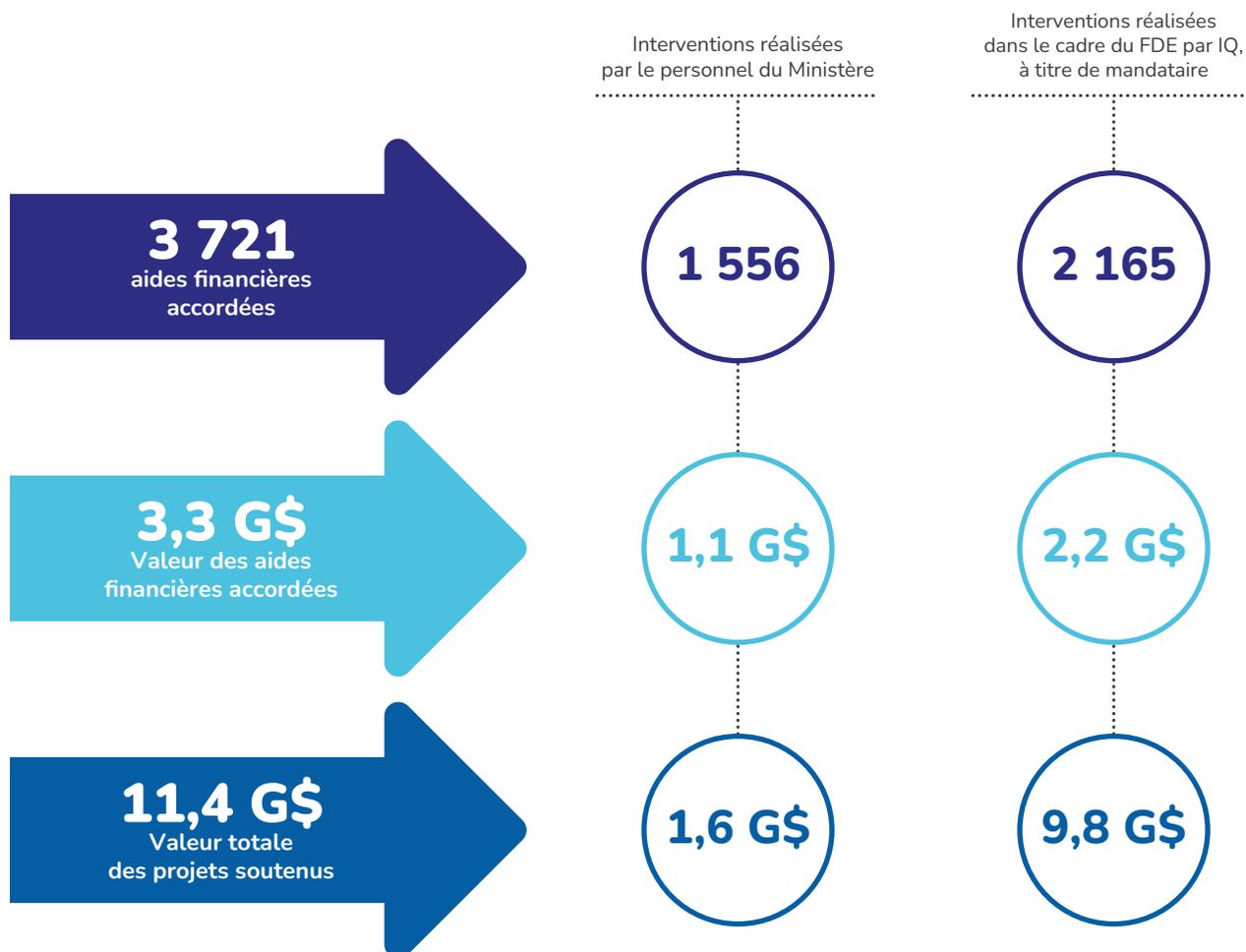
654,0 M\$

en coût total des projets

5,9 G\$

en investissements directs
étrangers attirés au Québec

Les interventions financières du Ministère en un coup d'œil ¹

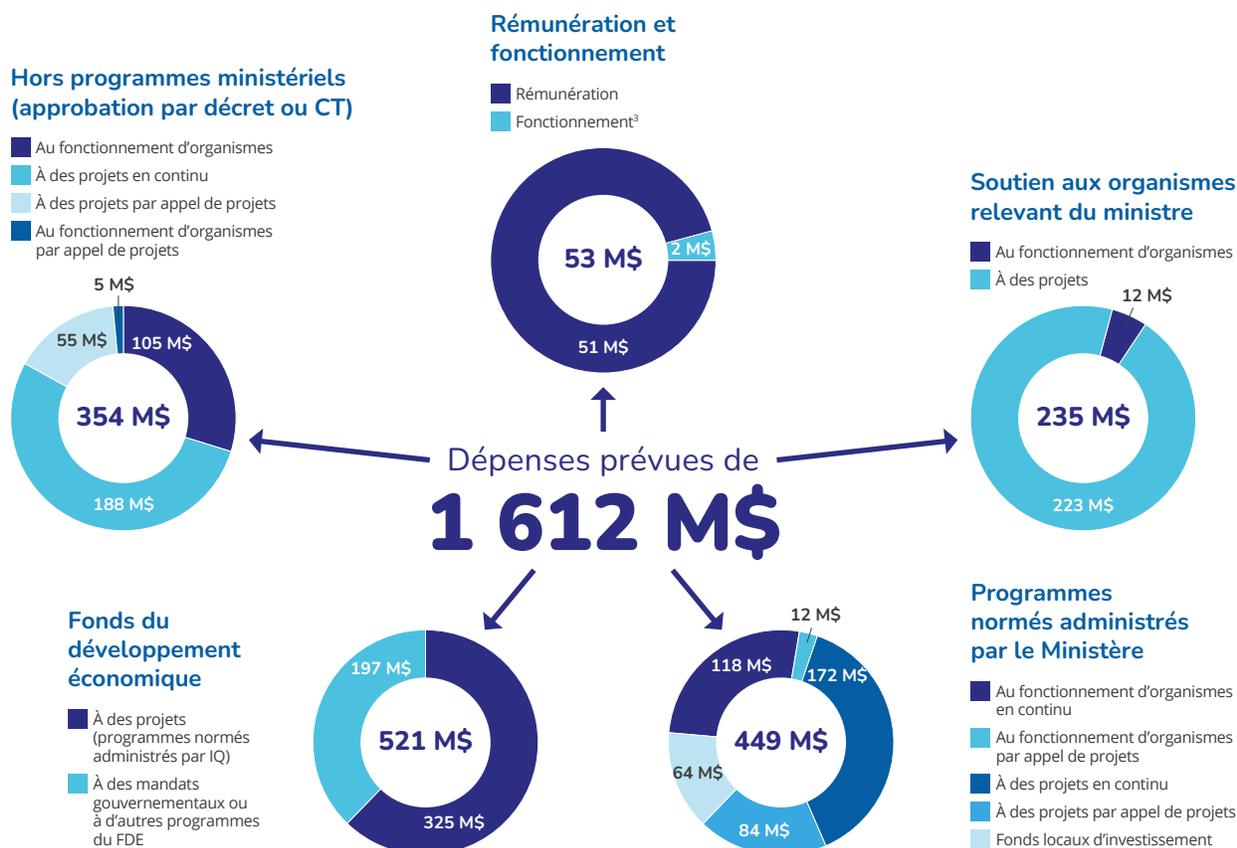


De nouvelles stratégies et un plan d'action en soutien au développement économique



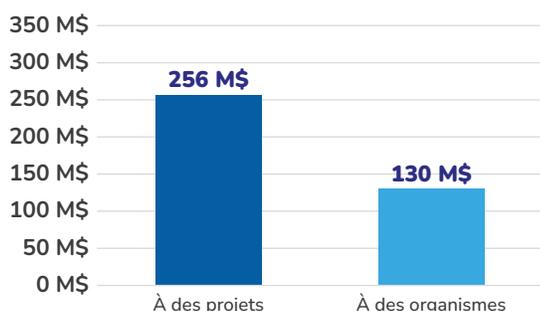
1. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre aux totaux présentés dans le tableau des chiffres clés au 31 mars 2023.

Estimation de la répartition de l'enveloppe budgétaire ministérielle par types d'interventions²



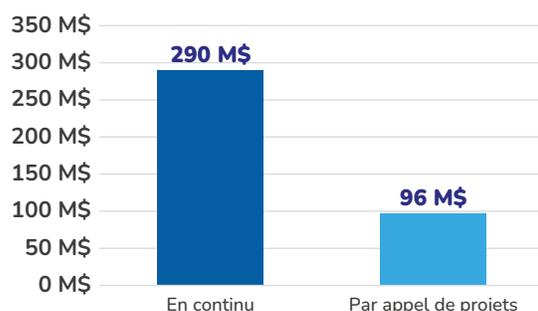
Estimation de la répartition des débours des aides financières des programmes administrés par le Ministère par types et modes d'attribution

Aides financières des programmes normés* administrés par le Ministère par type de soutien



* Les Fonds locaux d'investissement sont exclus.

Aides financières des programmes normés* administrés par le Ministère par mode d'attribution



* Les Fonds locaux d'investissement sont exclus.

2. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.
3. Les dépenses en lien avec la catégorie « Fonctionnement » s'élevaient à 25 M\$ avant l'annulation d'une provision les ramenant à 2 M\$.

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plans stratégiques

Résultats relatifs aux plans stratégiques

Sommaire des résultats 2022-2023 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2020-2023 du ministère de l'Économie et de l'Innovation

ENJEU 1 : UN QUÉBEC ENTREPRENANT ET COMPÉTITIF QUI CRÉE DES OCCASIONS DE DÉVELOPPEMENT ET GÉNÈRE DE LA RICHESSE DANS TOUTES LES RÉGIONS

Orientation 1 : Contribuer à un environnement propice au développement d'une économie prospère

Axe 1. La recherche et l'innovation				
Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
A. Accroître la capacité d'innovation des entreprises et des organisations par la recherche	1. Ratio des apports des partenaires, dans les projets de recherche visant l'innovation, par rapport à l'aide financière accordée	1,55	1,4	21
B. Contribuer au développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée	2. Nombre d'emplois créés ou maintenus en recherche et innovation qui sont soutenus	2 900	4 757	22

Orientation 2 : Favoriser l'accroissement de la productivité et l'essor durable des entreprises et des régions

Axe 2. La croissance des entreprises				
Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
C. Stimuler le développement de l'entrepreneuriat	3. Ratio des apports des partenaires, dans des projets d'entrepreneuriat, par rapport à l'aide financière accordée	4,6	4,7	23
D. Appuyer les entreprises dans leurs démarches d'exportation et de diversification des marchés	4. Taux de croissance de la valeur des ventes fermes hors Québec générées par les entreprises soutenues 	90 %	221 %	24
	5. Taux de croissance de la valeur des ventes fermes hors Québec et États-Unis générées par les entreprises soutenues 	35 %	183 %	

Axe 2. La croissance des entreprises					
Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page	
E. S'assurer de la disponibilité d'une offre de capital d'investissement aux entreprises	6. Taux de croissance du nombre d'entreprises financées en capital de risque 	15 %	13 %	26	
Axe 3. La productivité des entreprises					
Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page	
F. Accélérer les investissements des entreprises	7. Taux de croissance de la valeur des investissements privés non résidentiels des entreprises financées 	45 %	41 %	27	
	8. Pourcentage de la valeur de l'intervention sous une forme autre que la subvention	90 %	87,3 %		
G. Soutenir la réalisation de projets visant à hausser la productivité	9. Proportion du nombre de projets financés visant une hausse de la productivité des entreprises 	33 %	30 %	28	
	10. Ratio des apports des partenaires, dans les projets visant une hausse de la productivité des entreprises, par rapport à l'aide financière accordée	3,25	2,8		
Axe 4. Des territoires dynamiques					
Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page	
H. Appuyer le développement des régions et de leurs entreprises	11. Pourcentage de l'aide financière accordée dans des MRC non urbaines	32 %	37 %	30	
	12. Ratio des apports des partenaires, dans les interventions réalisées dans des MRC non urbaines, par rapport à l'aide financière accordée	3,2	2,5		
I. Accroître les investissements étrangers	13. Taux de croissance de la valeur des investissements étrangers attirés par IQ et nos partenaires 	40 %	47 %	32	

Sommaire des résultats 2022-2023 relatifs aux autres priorités du ministère de l'Économie et de l'Innovation

Résultats attendus	Résultats 2022-2023
Annnonce de la mise en place d'une première zone d'innovation en 2021	Deux premières zones d'innovation désignées en février 2022
Mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025	Coordination et suivi du plan d'action
Taux annuel de fidélisation du personnel permanent de 80 %	Taux de fidélisation de 86 %
Un total de 60 programmes, organismes, stratégies, plans d'action et mesures évalués pour en apprécier la pertinence, l'efficacité ou l'efficacité d'ici le 31 mars 2023	22 programmes, organismes, plans d'action et mesures évalués pour un total de 60

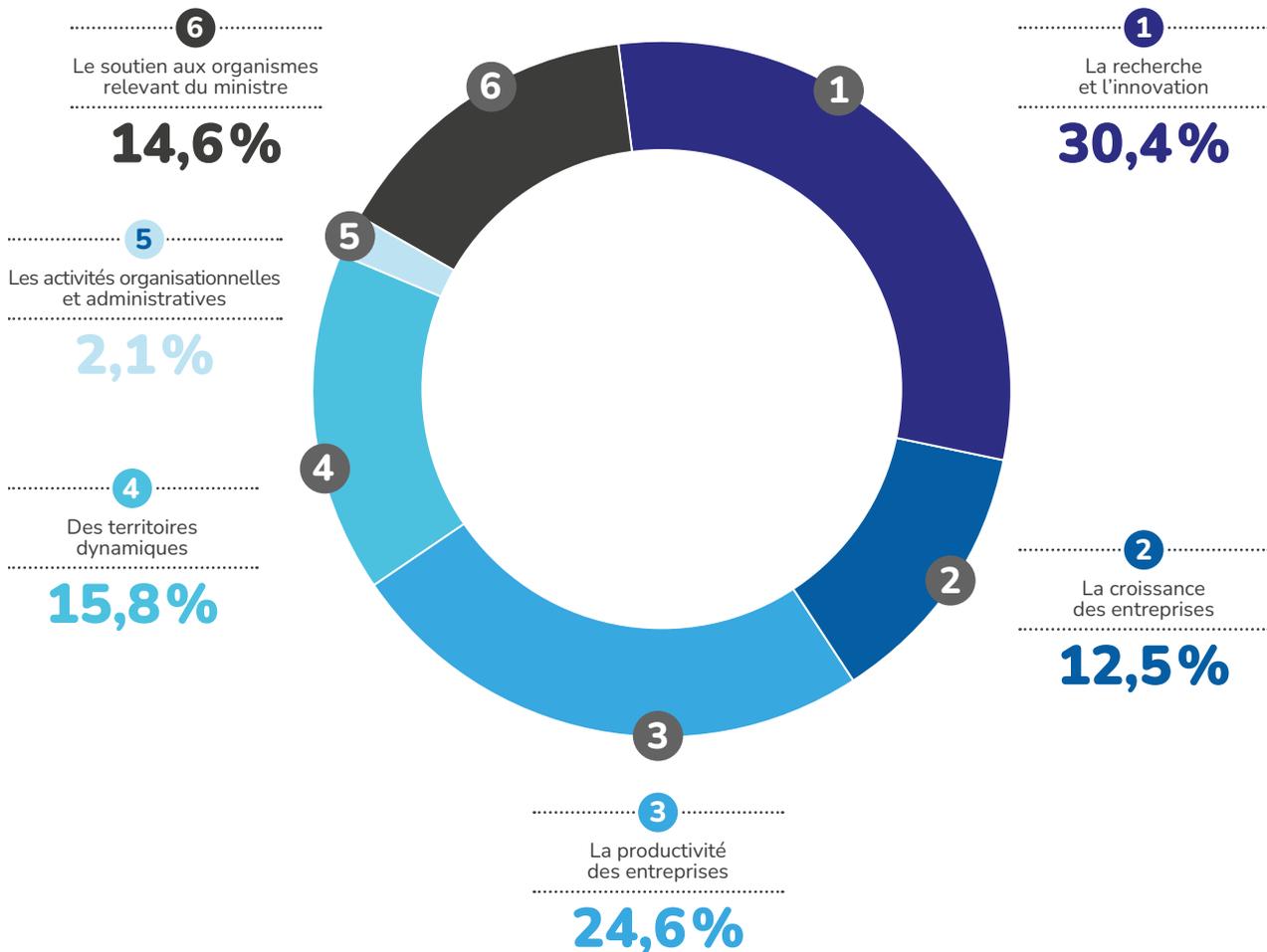
Sommaire des résultats 2022-2023 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

ENJEU 1 : LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPONSABLE DES RÉGIONS

Orientation 2 : Améliorer la qualité de vie des milieux régionaux

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
2.1. Réduire l'empreinte environnementale	5. Quantité de gaz à effet de serre réduite grâce à l'utilisation de biogaz et de biocarburants	1 900 000 t éq. CO ₂	Résultat non disponible	33
	6. Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux contrats d'exportation d'électricité à long terme	2,0 Mt éq. CO ₂	2,3 Mt éq. CO ₂	
	9. Pourcentage d'intervention à l'égard des sites et des puits d'hydrocarbures inactifs afin d'assurer la sécurité du public	100 %	95 %	

Adéquation des ressources⁴ pour la réalisation du Plan stratégique 2020-2023 du ministère de l'Économie et de l'Innovation



4. Le graphique présente une estimation du pourcentage des budgets de rémunération, de fonctionnement et de transfert associés à la réalisation de chaque axe. Deux catégories ont été ajoutées, soit les activités organisationnelles et administratives ainsi que le soutien aux organismes relevant du ministre.

Résultats détaillés 2022-2023 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2020-2023 du ministère de l'Économie et de l'Innovation

ENJEU 1 : UN QUÉBEC ENTREPRENANT ET COMPÉTITIF QUI CRÉE DES OCCASIONS DE DÉVELOPPEMENT ET GÉNÈRE DE LA RICHESSE DANS TOUTES LES RÉGIONS

Orientation 1 : Contribuer à un environnement propice au développement d'une économie prospère

OBJECTIF A : ACCROÎTRE LA CAPACITÉ D'INNOVATION DES ENTREPRISES ET DES ORGANISATIONS PAR LA RECHERCHE

Contexte lié à l'objectif : L'innovation en entreprise permet des gains de productivité, une diminution des coûts de production ainsi qu'une augmentation de la capacité de rétention et d'attraction des ressources humaines. L'investissement dans des projets de recherche permet au Ministère de contribuer à l'émergence, à la consolidation et au déploiement d'une économie du savoir. À cet effet, le Ministère s'intéresse particulièrement aux retombées de l'aide financière accordée aux divers projets et organismes soutenus. Il vise également, par ses programmes, à accroître la contribution de ses différents partenaires à la recherche. La Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027 (SQRI²) vient renforcer son action.

Les actions du Plan annuel de gestion des dépenses (PAGD) en lien avec cet objectif sont les suivantes :

- Assurer le développement des infrastructures de recherche et d'innovation ainsi que de plateformes de recherche technologique ;
- Poursuivre l'appui aux projets d'innovation et de commercialisation dans les entreprises pour contribuer à améliorer leur productivité et leur compétitivité ;
- Soutenir les projets de recherche et d'innovation réalisés en collaboration avec des partenaires québécois et étrangers et contribuer à la valorisation de la recherche publique.

Indicateur 1 : Ratio des apports des partenaires, dans les projets de recherche visant l'innovation, par rapport à l'aide financière accordée

Mesure de départ : 1,4 (moyenne des trois dernières années)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	1,4	1,5	1,55
Résultats	1,8 Atteinte	1,6 Atteinte	1,4 Non atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

En 2022-2023, un montant de 122,5 M\$ a été accordé par le Ministère pour la réalisation de 650 projets de recherche visant l'innovation et totalisant des investissements de 283,9 M\$, dont :

- 238 projets soutenus dans le cadre du Programme d'aide à l'entrepreneuriat ;
- 229 projets soutenus en vertu du programme NovaScience ;
- 183 projets soutenus par l'entremise du Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation.

Le programme Innovation, intégré au Fonds du développement économique, a permis d'appuyer 250 projets, totalisant des investissements de 370,1 M\$, grâce à un apport financier de 149,3 M\$.

Bien que la cible ne soit pas atteinte, les interventions du Ministère ont contribué à la réalisation de projets de jeunes entreprises innovantes, pour qui les sources de financement sont limitées, ou d'initiatives dans des secteurs en émergence, comme l'intelligence artificielle et les technologies quantiques.

La mise en œuvre de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027 (SQRI²), lancée au printemps 2022, contribuera à accroître davantage les retombées des activités de recherche dans l'ensemble de l'écosystème de recherche et d'innovation.

OBJECTIF B : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE MAIN-D'ŒUVRE HAUTEMENT QUALIFIÉE

Contexte lié à l'objectif : Dans une économie du savoir, la disponibilité d'une main-d'œuvre hautement qualifiée est essentielle pour favoriser la création de richesse. C'est pourquoi il est important de développer les talents et les compétences de la relève de même que d'encourager celle-ci afin de répondre aux besoins des employeurs et de favoriser la création d'entreprises innovantes. Le Ministère soutient la science, la recherche et l'innovation par son financement des trois Fonds de recherche du Québec, de la promotion de la culture scientifique, du fonctionnement d'organismes et de divers projets de recherche entrepris par des organismes ou des entreprises. Cela permet, entre autres, la promotion de la formation en science ainsi que le développement d'une main d'œuvre hautement qualifiée et son insertion sur le marché du travail, partout au Québec.

L'action du PAGD en lien avec cet objectif est la suivante :

- Contribuer à une meilleure adéquation formation-emploi afin d'augmenter la disponibilité et l'insertion sur le marché du travail d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Indicateur 2 : Nombre d'emplois créés ou maintenus en recherche et innovation qui sont soutenus

Mesure de départ : 2 700 (moyenne des trois dernières années)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	2 800	2 850	2 900
Résultats	3 697 Atteinte	4 132 Atteinte	4 757 Atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les projets en recherche et innovation soutenus par le Ministère ont permis de créer et de maintenir 4 757 emplois. De ce nombre :

- 2 153 emplois ont été créés ou maintenus dans le cadre du Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation ;
- 1 277 emplois ont été maintenus dans le cadre du Programme d'aide à l'entrepreneuriat ;
- 609 emplois ont été créés ou maintenus dans le cadre du programme NovaScience ;
- 500 emplois l'ont été dans le cadre du Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation, volet 4 – Soutien au financement d'infrastructures de recherche et d'innovation ;
- 218 emplois l'ont été dans le cadre de la mesure Stages d'innovation en entreprise, réalisée en collaboration avec Mitacs.

Orientation 2 : Favoriser l'accroissement de la productivité et l'essor durable des entreprises et des régions

OBJECTIF C : STIMULER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT

Contexte lié à l'objectif : Pour favoriser l'accompagnement des entrepreneurs et le financement de leurs projets, la reconnaissance de l'apport des jeunes et des personnes issues de la diversité ainsi que la valorisation de tous les modèles d'entreprises, le Ministère poursuit la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025 et du Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025. Ils contiennent des mesures visant à offrir aux entreprises individuelles ou collectives les outils financiers et l'accompagnement nécessaires à leur développement et adaptés à leurs besoins. Ces outils financiers, majoritairement de nature remboursable, contribuent principalement au financement de projets de démarrage, d'expansion, de redressement ou de consolidation et de transfert. Ainsi, c'est principalement en s'engageant financièrement dans la réalisation de ces projets et en participant à l'attraction de partenaires financiers que le Ministère appuie le développement de l'entrepreneuriat partout au Québec.

L'action du PAGD en lien avec cet objectif est la suivante :

- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025 et le soutien à l'entrepreneuriat.

Indicateur 3 : Ratio des apports des partenaires, dans des projets d'entrepreneuriat, par rapport à l'aide financière accordée

Mesure de départ : 4,4 (moyenne des trois dernières années)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	4,4	4,5	4,6
Résultats	4,4 Atteinte	6,2 Atteinte	4,7 Atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

En 2022-2023, 26,7 M\$ ont été accordés pour la réalisation de 390 projets d'entrepreneuriat et d'économie sociale, dont les coûts totaux s'élèvent à 150,7 M\$.

Au cours de l'année, 43 128 entrepreneurs ont fréquenté les organismes soutenus par le Ministère à l'occasion d'événements, d'ateliers de formation et de diverses autres activités d'orientation ou de réseautage. De ce nombre, 21 375 ont profité d'un accompagnement sous forme de services-conseils ou de mentorat ou encore d'un accompagnement financier. Ces services ont été offerts à des entrepreneurs en provenance de toutes les régions et certains étaient spécifiquement destinés aux clientèles suivantes : femmes entrepreneures, jeunes entrepreneurs, entrepreneurs issus de la diversité, cédants, repreneurs d'entreprises ou entrepreneurs ayant des difficultés d'accès aux sources de financement traditionnelles.

Finalement, le Ministère a dévoilé le Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025 en mai 2022. Ce plan vise notamment à créer davantage d'entreprises au Québec, à accélérer leur croissance ainsi qu'à favoriser la réussite et la persévérance des entrepreneurs.

OBJECTIF D : APPUYER LES ENTREPRISES DANS LEURS DÉMARCHES D'EXPORTATION ET DE DIVERSIFICATION DES MARCHÉS

Contexte lié à l'objectif : Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a appuyé le développement de marchés des entreprises et a participé activement à l'ensemble des travaux de négociation d'accords commerciaux visant à favoriser le commerce et à améliorer l'accès à de nouveaux marchés. Le Ministère contribue à l'accompagnement personnalisé des entreprises exportatrices québécoises en collaboration avec ses partenaires, dont Investissement Québec et le réseau des représentations du Québec au Canada et à l'étranger. Il favorise également la mise en place de mesures de soutien afin de permettre à ces entreprises d'exporter davantage. De plus, le Ministère appuie l'ambition des entreprises et donne au Québec une véritable impulsion vers les marchés hors Québec. Il travaille à stimuler la croissance des exportations, notamment grâce au Plan d'action pour la relance des exportations.

À la lumière des résultats obtenus en 2020-2021 pour les indicateurs 4 et 5, qui se sont avérés supérieurs aux attentes, des modifications ont été apportées aux cibles. Ainsi, les cibles pour 2021-2022 et 2022-2023 ont été rehaussées pour les indicateurs 4 et 5.

L'action du PAGD en lien avec cet objectif est la suivante :

- Poursuivre le déploiement du Plan d'action pour la relance des exportations.



Indicateur 4 : Taux de croissance de la valeur des ventes fermes hors Québec générées par les entreprises soutenues

Mesure de départ : 955 M\$ (moyenne des trois dernières années)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	0 %	50 %	90 %
Résultats	26 % Atteinte	105 % Atteinte	221 % Atteinte



Indicateur 5 : Taux de croissance de la valeur des ventes fermes hors Québec et États-Unis générées par les entreprises soutenues

Mesure de départ : 447 M\$ (moyenne des trois dernières années)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	0 %	20 %	35 %
Résultats	23 % Atteinte	87 % Atteinte	183 % Atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

En 2022-2023, 3 910 accompagnements et appuis financiers ont permis aux entreprises québécoises d'exporter leurs produits vers d'autres marchés. Par rapport à la mesure de départ, la valeur des ventes fermes au Canada (hors Québec) et à l'étranger générées par les entreprises soutenues a atteint 3 070 M\$ et celle au Canada (hors Québec) et à l'étranger excluant les États Unis a atteint 1 264 M\$.

Les ventes fermes ont été réalisées sur les territoires suivants :

- 59 % aux États Unis ;
- 31 % en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique latine ;
- 10 % au Canada (hors Québec).

Le Ministère poursuit la mise en œuvre des actions du Plan d'action pour la relance des exportations. Il a maintenu son appui financier aux organismes régionaux de promotion des exportations dans leurs activités de soutien aux entreprises de leurs régions ainsi qu'aux agences de promotion des investissements directs étrangers.

Le Ministère collabore à la production d'analyses stratégiques afin de cibler et de prioriser des marchés ou des secteurs d'activité à fort potentiel.

De plus, le Ministère assume la responsabilité, pour le gouvernement, des dossiers en matière de politique commerciale, y compris les activités de négociation. Pour remplir ce mandat, il a participé, en 2022-2023, à toutes les négociations de même qu'aux travaux liés aux accords de commerce international et interprovincial.

Le Ministère a notamment :

- continué à défendre les positions du Québec relativement à l'Accord Canada-États-Unis-Mexique, en maintenant sa collaboration avec le gouvernement fédéral, par exemple, dans le cadre des contingents tarifaires pour les produits laitiers ;
- travaillé sur les enjeux liés à la maximisation des retombées économiques au Québec des marchés publics et sur l'accès, pour les fournisseurs québécois, aux contrats publics américains ;
- défendu les intérêts du Québec dans les négociations commerciales entre le Canada et le Royaume-Uni en vue d'un accord de libre-échange permanent.

OBJECTIF E : S'ASSURER DE LA DISPONIBILITÉ D'UNE OFFRE DE CAPITAL D'INVESTISSEMENT AUX ENTREPRISES

Contexte lié à l'objectif : L'accès aux capitaux tout au long de la chaîne de financement représente un élément essentiel pour les entreprises, notamment lors des périodes critiques que représentent l'amorçage et le démarrage. Ce sont en effet les stades d'investissement et de financement qui attirent le moins les investisseurs privés en raison de leur niveau élevé de risque et de l'accompagnement intensif et spécialisé requis. De plus, l'accès au capital dans certains secteurs d'activité présente un défi, notamment en raison d'une masse critique d'entreprises insuffisante pour attirer des investisseurs privés. L'augmentation du nombre d'entreprises ayant accès à des capitaux témoignera de la part active que prennent le Ministère et Investissement Québec dans ce domaine.

L'action du PAGD en lien avec cet objectif est la suivante :

- S'assurer de la disponibilité d'une offre de capital d'investissement tout au long de la chaîne de développement des entreprises afin de favoriser leur croissance.



Indicateur 6 : Taux de croissance du nombre d'entreprises financées en capital de risque

Mesure de départ : 38 entreprises

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	10 %	12 %	15 %
Résultats	-29 % Non atteinte	21 % Atteinte	13 % Non atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

En 2022-2023, 43 entreprises ont été financées aux stades de l'amorçage, du démarrage et du postdémarrage, soit 13 % de plus que la mesure de départ et à une entreprise d'atteindre la cible.

Entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023, des investissements du gouvernement du Québec totalisant 76,7 M\$, par l'entremise du Fonds du développement économique, ont été approuvés dans quatre fonds d'investissement. Ces investissements visent à soutenir la chaîne de financement des entreprises de différents secteurs économiques, du préamorçage à la croissance, ainsi que l'émergence de nouveaux gestionnaires. La capitalisation totale visée pour ces fonds est d'au moins 177 M\$.

De plus, le gouvernement a renouvelé le programme Impulsion PME pour une enveloppe additionnelle supplémentaire totale de 120 M\$.

OBJECTIF F : ACCÉLÉRER LES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère, en collaboration avec Investissement Québec, vise à augmenter les investissements privés non résidentiels des entreprises dans une perspective d'accroissement de la productivité et de la compétitivité ainsi que de développement durable. Par la mise en place de mesures, il s'assure d'attirer et de maintenir au Québec les grandes entreprises et d'inciter les donneurs d'ordres à réaliser, sur le territoire québécois, des projets structurants en partenariat avec les entreprises locales notamment. Il soutient aussi la compétitivité des entreprises dans leurs efforts de modernisation et de productivité, afin de les amener, entre autres, à tirer parti des occasions d'affaires associées au phénomène de l'externalisation des grandes entreprises et à contrer ainsi la vive concurrence des pays émergents dans ce domaine. Bien que le Ministère offre parfois des contributions financières non remboursables aux organismes et aux entreprises du Québec, il privilégie les formes d'aide comme les prêts, les garanties de prêt ou les prises de participation, notamment lorsqu'il soutient des projets d'investissement.

À la lumière du résultat de l'indicateur 7 pour 2020-2021, qui s'est avéré supérieur aux attentes, des modifications ont été apportées aux cibles ainsi qu'à la mesure de départ relatives à cet indicateur. En effet, la mesure de départ est basée dorénavant sur la moyenne des trois années précédant la mise en œuvre du Plan stratégique 2020-2023. De plus, les cibles pour 2021-2022 et 2022-2023 ont été rehaussées.

Les actions du PAGD en lien avec cet objectif sont les suivantes :

- Soutenir financièrement la réalisation de projets d'investissements privés ;
- Appuyer la réalisation d'investissements en assurant la coordination et la concertation des intervenants publics.



Indicateur 7 : Taux de croissance de la valeur des investissements privés non résidentiels des entreprises financées

Mesure de départ : 3,2 G\$ (moyenne des trois dernières années)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	0 %	15 %	45 %
Résultats	58 % Atteinte	84 % Atteinte	41 % Non atteinte

Indicateur 8 : Pourcentage de la valeur de l'intervention sous une forme autre que la subvention

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	90 %	90 %	90 %
Résultats	90,7 % Atteinte	91,9 % Atteinte	87,3 % Non atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le Ministère, en collaboration avec Investissement Québec, a financé des projets d'investissements privés non résidentiels d'une valeur totale de 4,5 G\$.

Par ailleurs, en 2022-2023, le Ministère a contribué aux investissements totalisant 115,3 M\$ dans le cadre du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises (FCEQ), doté d'une enveloppe de 1 G\$. Ces investissements se font sous la forme d'une participation dans les entreprises ou de fonds qui présentent un fort potentiel de croissance ou un caractère stratégique pour l'économie québécoise. Ces entreprises bénéficient ainsi d'un accompagnement visant à favoriser leur croissance et le maintien de leur siège social au Québec.

De plus, la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2022-2025 a été dévoilée au cours de l'année et un des cinq axes d'intervention de la Stratégie vise à attirer et à concrétiser des projets d'investissement. En 2022-2023, des interventions financières de 86,7 M\$ ont été réalisées, pour des projets en sciences de la vie totalisant 454 M\$ en investissement.

OBJECTIF G : SOUTENIR LA RÉALISATION DE PROJETS VISANT À HAUSSER LA PRODUCTIVITÉ

Contexte lié à l'objectif : Les gains de productivité sont un des déterminants les plus importants de l'accroissement de la richesse. L'augmentation de la productivité passe d'abord par l'instauration d'un environnement d'affaires qui encourage les entreprises à intensifier la recherche et le développement ainsi qu'à innover au regard des produits, des services et des processus organisationnels, à investir dans les machines, les équipements de pointe et les logiciels, notamment dans les technologies numériques, de même qu'à promouvoir la formation du capital humain et à renforcer les compétences des travailleurs. Par ses actions, le Ministère, en collaboration avec Investissement Québec, contribue à accélérer la concrétisation de projets d'investissement dans le cadre de l'implantation ou de l'expansion d'entreprises et à cibler des partenaires clés qui pourront y prendre part. Il contribue aussi à aider les entreprises à investir dans leur modernisation en vue d'améliorer leur productivité et leur compétitivité, à soutenir les projets numériques d'entreprises exerçant des activités à valeur ajoutée ainsi qu'à favoriser les nouveaux investissements en recherche et développement par les entreprises.

Les actions du PAGD en lien avec cet objectif sont les suivantes :

- Accompagner les entreprises dans leur transformation numérique ;
- Poursuivre la réalisation de mesures porteuses, notamment pour les secteurs de l'aluminium, de l'aérospatiale, des sciences de la vie, des technologies propres, de l'industrie du transport terrestre et de la mobilité durable ainsi que de l'électrification des transports ;
- Accompagner les entreprises sur les marchés publics.



Indicateur 9 : Proportion du nombre de projets financés visant une hausse de la productivité des entreprises

Mesure de départ : 24 %

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	25 %	30 %	33 %
Résultats	28 % Atteinte	31 % Atteinte	30 % Non atteinte

Indicateur 10 : Ratio des apports des partenaires, dans les projets visant une hausse de la productivité des entreprises, par rapport à l'aide financière accordée

Mesure de départ : 2,6

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	2,6	3,0	3,25
Résultats	3,0 Atteinte	3,9 Atteinte	2,8 Non atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

En 2022-2023, 30 % des projets financés par le Ministère et Investissement Québec avaient comme objectif une hausse de la productivité des entreprises. Par ailleurs, le Ministère a accordé 728,7 M\$ pour la réalisation de 259 projets visant une augmentation de la productivité, pour des investissements totalisant 2,8 G\$.

Afin de propulser les PME des régions sur les marchés publics, le Ministère a octroyé 10 M\$ aux Défis Innovation Québec pour le démarrage de cinq projets. Les Défis Innovation Québec permettent de faire le lien entre les ministères et organismes ayant des besoins à combler et les entreprises capables de proposer des solutions innovantes à cet effet. La concrétisation de ces projets favorise notamment une modernisation rapide des services publics tout en offrant aux PME la possibilité d'intégrer de nouveaux marchés.

Dans le cadre de l'Offensive de transformation numérique (OTN) :

- 14 projets ont été soutenus pour sensibiliser plus de 65 000 entreprises à l'importance d'adopter un virage numérique et pour accompagner près de 7 000 d'entre elles dans leurs démarches de transformation numérique ;
- 140 entreprises ont reçu des aides financières totalisant 2,2 M\$ dans le cadre du programme ESSOR (volet 1b) pour réaliser un diagnostic et un plan numérique, suivi d'une démarche structurée en lien avec leurs projets numériques ;
- 542 entreprises ont reçu des aides financières totalisant 19,4 M\$ dans le cadre du programme ESSOR (volet 1c) pour la mise en œuvre d'un plan numérique afin d'accroître leur niveau de productivité ;
- 56 personnes ont intégré un emploi pour la relève en recherche, en innovation et en transformation numérique grâce au programme NovaScience et aux fonds de l'OTN à hauteur de 1,4 M\$.

Depuis l'automne 2021, plus de 85 000 entreprises ont été sensibilisées à l'importance du virage numérique et plus de 4 000 d'entre elles ont reçu un accompagnement spécialisé.

Le Ministère a aussi lancé un appel de projets soutenant le développement des technologies des transports de demain doté d'une enveloppe budgétaire de plus de 115 M\$. Il a également lancé un appel de projets d'innovation en agritechologies. Pour sa part, Investissement Québec, en collaboration avec le Ministère, a lancé un appel de projets sur la valorisation des résidus miniers et amiantés. Certains projets sélectionnés permettraient d'augmenter la productivité par le déploiement de nouvelles technologies améliorant, notamment, les processus de production.

Par ailleurs, le Ministère a financé à hauteur de 5,8 M\$ un projet de l'Institut de gouvernance numérique pour appuyer la transformation numérique du secteur de la construction.

Finalement, la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2022-2025, dévoilée en mai 2022, contribue à soutenir la croissance et la compétitivité du secteur des sciences de la vie, notamment grâce à des investissements de plus de 200 M\$. Les cinq axes d'intervention de la Stratégie soutiennent directement les entreprises ou appuient l'écosystème pour favoriser, entre autres, l'accélération du développement de l'innovation et des entreprises, de même que la formation et l'attraction des talents.

OBJECTIF H : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS ET DE LEURS ENTREPRISES

Contexte lié à l'objectif : Bien que le Ministère accorde une attention particulière à la relance des centres-villes, il déploie son action partout au Québec avec pour ambition d'assurer la pérennité et la vitalité des entreprises et des régions. Il travaille de concert avec des partenaires publics et privés afin d'allier les forces de chacun pour contribuer au développement économique de toutes les régions et à la prospérité de leurs entreprises. En étroite collaboration avec ces partenaires, le Ministère investit dans les MRC non urbaines pour encourager leur essor et la concrétisation des projets économiques des entreprises situées sur leurs territoires, notamment en participant à l'attraction de partenaires financiers dans les projets qu'il soutient.

Les actions du PAGD en lien avec cet objectif sont les suivantes :

- Reconnaître les premières Zones Innovation Québec et assurer un accompagnement pour leur mise en œuvre ;
- Déployer le réseau Accès entreprise Québec ;
- Soutenir la mise en œuvre de projets régionaux innovants et de priorités économiques régionales en collaboration avec les acteurs concernés ;
- Accompagner les Créneaux d'excellence pour le développement de secteurs stratégiques pour favoriser l'exportation et l'innovation.

Indicateur 11 : Pourcentage de l'aide financière accordée dans des MRC non urbaines

Mesure de départ : 31 % (moyenne des trois dernières années)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	31 %	31,5 %	32 %
Résultats	33,5 % Atteinte	32,0 % Atteinte	37,0 % Atteinte

Indicateur 12 : Ratio des apports des partenaires, dans les interventions réalisées dans des MRC non urbaines, par rapport à l'aide financière accordée

Mesure de départ : 2,9

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	3,0	3,1	3,2
Résultats	2,8 Non atteinte	3,1 Atteinte	2,5 Non atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Sur l'ensemble des aides financières accordées par le Ministère, 37 % l'ont été dans des MRC non urbaines afin de contribuer au développement économique de toutes les régions du Québec. Ainsi, 1 144 projets ont été soutenus dans ces MRC grâce à un financement de 593,3 M\$ et à des investissements totalisant 2 080,3 M\$.

En 2022-2023, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de plusieurs mesures en matière de développement économique local et régional qui se sont traduites, notamment, par l'octroi de :

- 40 M\$ à 5 villes et à la Communauté métropolitaine de Montréal pour la décontamination et la valorisation de terrains stratégiques ;
- 4,6 M\$ à 70 projets liés aux créneaux et pôles d'excellence dans le cadre du Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence ;
- 3,6 M\$ à 63 projets dans le cadre du Fonds d'aide aux initiatives régionales de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

En fonction des données reçues, 257 ressources, soit 201 ressources à temps plein et 56 ressources à temps partiel, ont été embauchées par les MRC grâce à la mesure Accès entreprise Québec.

En date du 31 mars 2023, 57 projets sur les 113 issus du mandat de réflexion sur les priorités régionales pour la relance économique étaient réalisés ou en cours de réalisation. L'aide financière totale accordée par le gouvernement du Québec pour la réalisation de ces projets s'élève à 209,6 M\$, dont 45,8 M\$ en investissements du Ministère.

En ce qui a trait à la réalisation du projet de création de Zones d'innovation Québec, au 31 mars 2023, 31 projets de zones d'innovation, dans 16 régions administratives, avaient été reçus au Ministère. Alors que les deux premières Zones d'innovation Québec ont été reconnues en 2021-2022, l'analyse et l'accompagnement mis en place par le Ministère se poursuivent, avec l'appui de différents ministères et organismes. Ce sont 20 subventions pour l'embauche d'un chef de projet qui ont été accordées parmi les promoteurs de ces projets afin de maximiser leur potentiel de réalisation.

OBJECTIF I : ACCROÎTRE LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

Contexte lié à l'objectif : L'augmentation des investissements directs étrangers constitue un élément moteur du développement économique du Québec et l'un des principaux indicateurs de son attractivité économique. La prospection d'investissements directs étrangers est devenue un incontournable pour les États et les agences de développement des économies développées. En cette matière, le Ministère a pour responsabilité d'assurer la cohérence et l'harmonisation des actions gouvernementales, entre autres. Les retombées de ses interventions, menées en collaboration avec Investissement Québec, se concrétisent par la valeur des investissements étrangers. Ceux-ci comprennent les investissements en immobilisations, les dépenses d'exploitation et la masse salariale des emplois créés ou sauvegardés pour un projet d'implantation ou d'expansion d'une multinationale canadienne (hors Québec) ou internationale au Québec.

L'action du PAGD en lien avec cet objectif est la suivante :

- Coordonner les différents intervenants impliqués dans la promotion et la prospection des investissements étrangers.



Indicateur 13 : Taux de croissance de la valeur des investissements étrangers attirés par IQ et nos partenaires

Mesure de départ : 4,0 G\$ (moyenne des trois dernières années)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	0 %	20 %	40 %
Résultats	2,5 % Atteinte	29,3 % Atteinte	47,0 % Atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022, le travail d'Investissement Québec, de Montréal International et de Québec International a permis d'attirer sur le territoire québécois plus de 140 projets d'investissements directs étrangers d'une valeur totale de 5,9 G\$. Par rapport à la mesure de départ de 4,0 G\$, ce résultat représente une croissance de 47,0 %.

Ces investissements ont été réalisés dans des secteurs porteurs de l'économie québécoise, dont les véhicules électriques, l'aéronautique et les sciences de la vie. Voici quelques faits saillants :

- Les investissements dans les sciences de la vie ont atteint près de 1 G\$.
- Les États-Unis et la France ont représenté respectivement 34 % et 14 % de la valeur des investissements attirés en 2022.

Résultats détaillés 2022-2023 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

ENJEU 1 : LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPONSABLE DES RÉGIONS

Orientation 2 : Améliorer la qualité de vie des milieux régionaux

OBJECTIF 2.1 : RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

Contexte lié à l'objectif : La Politique énergétique 2030 vise à augmenter de 25 % la production des énergies renouvelables et de 50 % la production de bioénergie au Québec. La consommation locale de gaz naturel renouvelable (GNR), qui est produit par la biométhanisation des matières organiques domestiques et agricoles, peut permettre de réduire le volume des importations de gaz naturel d'origine fossile. Afin de réduire l'empreinte environnementale du Québec, le Ministère mise sur la réduction des gaz à effet de serre (GES), grâce notamment à la promotion de l'utilisation du biogaz et des biocarburants.

Pour sa part, l'hydroélectricité produite par le Québec peut jouer un rôle de premier plan dans l'atteinte des objectifs de réduction des GES fixés par la Nouvelle-Angleterre, New York et l'Ontario. L'électricité vendue par le Québec est propre à plus de 99 % (électricité à faibles émissions de carbone). Avec les différents contrats à long terme en cours et ceux à venir, le Québec pourrait éviter à ses partenaires l'émission d'une quantité significative de GES.

Finalement, les puits d'hydrocarbures inactifs se trouvent principalement dans les basses terres du Saint-Laurent, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie. Puisque certains puits peuvent être la cause de contamination ou nécessiter des travaux complexes, il s'avère nécessaire d'avoir en place un programme d'inspection afin de confirmer leur état et de procéder le cas échéant aux travaux nécessaires. D'ici la fin de 2023, le Ministère vise une intervention à l'égard de l'ensemble des sites et des puits d'hydrocarbures inactifs recensés et nécessitant certains travaux à la suite de leur localisation et de leur inspection.

Les actions du PAGD en lien avec cet objectif sont les suivantes :

- Élaboration de la documentation afférente (formulaire, guide) à la reddition de comptes des exigences du Règlement sur l'intégration de contenu à faible intensité carbone dans l'essence et le carburant diesel qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et qui favorisera l'utilisation accrue de carburants à plus faible intensité en carbone ;
- Mettre à jour le Règlement sur la quantité de GNR devant être livré par un distributeur pour donner suite aux orientations du Plan pour une économie verte 2030 de porter à 10 % le volume de gaz naturel renouvelable dans le réseau de gaz naturel à l'horizon 2030 ;
- Poursuivre le soutien aux projets de GNR par l'entremise du Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable ;
- Mettre en place une Stratégie sur l'hydrogène vert et les bioénergies ;
- Poursuivre les interventions de sécurisation des sites et des puits d'hydrocarbures inactifs recensés et nécessitant certains travaux correctifs à la suite de leur inspection.

Indicateur 5 : Quantité de gaz à effet de serre réduite grâce à l'utilisation de biogaz et de biocarburants

Mesure de départ : 812 000 t éq. CO₂ (en 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	820 000 t éq. CO ₂	840 000 t éq. CO ₂	1 800 000 t éq. CO ₂	1 900 000 t éq. CO ₂
Résultats	935 100 t éq. CO₂ Atteinte	809 670 t éq. CO ₂ Non atteinte	914 590 t éq. CO ₂ Non atteinte	Résultat non disponible

Explication du résultat obtenu

Le résultat pour 2021-2022 est une réduction de 914 590 t éq. CO₂. La cible avait été fixée en prévision de l'entrée en vigueur d'une réglementation et d'exigences provinciales sur les biocarburants à partir de 2021. Or, bien que le Règlement sur l'intégration de contenu à faible intensité carbone dans l'essence et le carburant diesel ait été édicté en décembre 2021, les premières exigences réglementaires ont commencé le 1^{er} janvier 2023.

Le résultat de cet indicateur est la somme des réductions de CO₂ associées aux quatre éléments suivants :

- 1- Remplacement de l'essence et du carburant diesel par les biocarburants. L'utilisation de biocarburants est le principal contributeur en matière de réduction de GES pour l'atteinte de la cible liée à cet indicateur. Pour l'année 2021-2022, la consommation de carburants, multipliée par les exigences fédérales existantes au regard de l'intégration de contenu renouvelable (entre 2 et 5 % du volume), s'est traduite par une réduction des émissions de GES d'environ 855 700 t éq. CO₂. Pour l'année 2022-2023, les données provenant de Statistique Canada seront disponibles à la fin de l'année 2023-2024.
- 2- Remplacement de gaz naturel d'origine fossile par du GNR. Le Règlement concernant la quantité de GNR devant être livrée par un distributeur établit à 1 % la proportion minimale de GNR à injecter dans le réseau gazier à partir de l'année tarifaire débutant en 2020. Pour l'année 2021-2022, les livraisons de GNR ont permis de réduire de 55 000 t éq. CO₂ les émissions de GES au Québec. Ces données peuvent être révisées à la suite du dépôt du rapport annuel de Gazifère attendu en 2024. Pour l'année 2022-2023, la quantité de GNR livrée par les distributeurs devrait être publiée en 2023-2024 dans le cadre des exercices de reddition de comptes des distributeurs auprès de la Régie de l'énergie.
- 3- Remplacement de mazout lourd et léger par du gaz naturel à partir de dessertes de gaz naturel liquéfié (GNL). L'une des solutions pour réduire les émissions de GES est de privilégier le GNL comme carburant pour le transport lourd et le transport maritime ou comme énergie pour les industries des régions éloignées, non desservies par un réseau gazier.

Pour l'année 2021-2022 :

- la quantité de GNL livrée à l'Aluminerie Alouette est de 36 716 GJ. Ce GNL permet de remplacer du mazout n° 6 et d'éviter des émissions d'environ 890 t éq. CO₂.

Pour l'année 2022-2023 :

- la quantité de GNL livrée à l'Aluminerie Alouette est de 807 962 GJ ou environ 33 959 m³ de GNL. Ce GNL permet de remplacer du mazout n° 6 ;

- la quantité de GNL livrée à Nordic-Kraft est de 92 798 GJ ou environ 3 900 m³ de GNL. Ce GNL permet de remplacer du mazout n° 6 ;
 - la quantité totale de GNL livrée est de 900 760 GJ. Ce GNL permet de remplacer du mazout n° 6 et d'éviter des émissions d'environ 21 800 t éq. CO₂.
- 4- Remplacement de produits pétroliers plus polluants par du gaz naturel dans des projets d'extension du réseau de gazoducs. Au 31 mars 2022, les mises en gaz des projets d'extension du réseau de gaz naturel vers Montmagny (y compris Saint-Charles-de-Bellechasse, Saint-Raphaël et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud), Saint-Elzéar, Saint-Paul-d'Abbotford et Richmond ont été complétées. Selon les données fournies par Énergir pour faire approuver les projets, la réduction annuelle (donc valide autant pour 2021-2022 que 2022-2023) des émissions de GES a été évaluée à 3 000 t éq. CO₂. Soulignons que les réductions annuelles associées aux extensions de Saint-Elzéar et de Saint-Paul-d'Abbotford sont estimées inférieures à 100 t éq. CO₂; elles sont donc exclues du calcul.

Indicateur 6 : Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux contrats d'exportation d'électricité à long terme

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	2,0 Mt éq. CO ₂			
Résultats	2,5 Mt éq. CO₂ Atteinte	2,5 Mt éq. CO₂ Atteinte	2,5 Mt éq. CO₂ Atteinte	2,3 Mt éq. CO₂ Atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le résultat pour 2022-2023 est de 2,3 Mt éq. CO₂ d'émissions de GES évitées.

Indicateur 9 : Pourcentage d'intervention à l'égard des sites et des puits d'hydrocarbures inactifs afin d'assurer la sécurité du public

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	40 % (cumulatif)	60 % (cumulatif)	80 % (cumulatif)	100 % (cumulatif)
Résultats	70 % Atteinte	74 % Atteinte	91 % Atteinte	95 % Non atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

En date du 31 mars 2023, ce sont 140 interventions distinctes qui ont été entamées sur 80 des 84 puits et sites inactifs identifiés comme nécessitant des travaux, soit 95 % d'entre eux. Bien que la cible ne soit pas atteinte, il est à noter que les quatre puits et sites sur lesquels aucune intervention n'a été entamée ont tous fait l'objet d'une inspection de suivi.

Les interventions se résument comme suit :

- 78 sites échantillonnés pour confirmer ou infirmer la présence de contamination ;
- 35 caractérisations environnementales de phase II pour évaluer l'étendue de la contamination, lorsque confirmée ;
- 11 analyses d'intégrité pour déterminer l'origine de l'émanation ou de la migration de gaz naturel ;

- 8 rapports d'état de puits qui cernent les différents problèmes et émettent des recommandations pour la suite des correctifs ;
- 5 programmes de remédiation rédigés pour corriger les problèmes dans les puits ;
- 1 puit dont les travaux de remédiation sont commencés et se poursuivront en 2023-2024 ;
- 1 puit pour lequel les travaux de remédiation sont terminés ;
- 1 puit pour lesquels les ouvertures ont été sécurisées par l'installation d'une plaque d'acier.

2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

Au cours de l'année 2022-2023, le Ministère a procédé à l'évaluation de 22 programmes, plans d'action, organismes ou mesures. Pour 13 de ces évaluations, un sondage a permis de recueillir le niveau de satisfaction des entreprises bénéficiaires d'une aide financière. Les résultats de ce sondage montrent que 90 % des entreprises soutenues, soit 3 629 sur 4 015, sont satisfaites des services offerts par ces programmes, organismes ou mesures financés par le Ministère.

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

Date d'entrée en vigueur : mars 2023

Engagement	Indicateur	Cible	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Traiter les dossiers liés à l'administration de lois dans les délais prescrits	Délai de 15 jours ouvrables pour le traitement des dossiers liés à l'administration de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux ⁵	Dans 90 % des cas	100 % (délai moyen de 8 jours)	100 % (délai moyen de 7 jours)
	Délai de 15 jours ouvrables pour le traitement des dossiers liés à l'administration de la Loi sur les coopératives	Dans 90 % des cas	99 % (délai moyen de 5 jours)	100 % (délai moyen de 6 jours)
Répondre aux demandes de renseignements et aux commentaires ainsi qu'aux plaintes dans les délais prescrits	Délai de 5 jours ouvrables pour répondre aux demandes de renseignements généraux et aux commentaires formulés en ligne	Dans 90 % des cas	97 %⁶ (délai moyen de 1 jour)	97 % (délai moyen de 1 jour)
	Délai de 5 jours ouvrables pour répondre aux plaintes	Dans 90 % des cas	100 % (délai moyen de 4 jours)	S. O. ⁷

5. Les demandes de dérogation en vertu de l'article 13 sont exclues.

6. Les demandes en lien avec la pandémie de COVID-19 n'ont pas été comptabilisées.

7. Le Ministère n'a reçu aucune plainte en 2022-2023.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteurs d'activité	2021-2022	2022-2023	Écart
Administration	150	158	8
Politiques économiques et affaires extérieures	75	77	2
Industries stratégiques et projets économiques majeurs	95	95	0
Entrepreneuriat, compétitivité des entreprises et des régions	111	119	8
Science et innovation	94	94	0
Énergie ⁸	S. O.	S. O.	S. O.
Total	525	543	18

En 2021-2022, le Ministère avait freiné le comblement de postes étant donné le risque de dépassement de sa cible d'heures rémunérées. Ainsi, en 2022-2023, le Ministère a pu être plus actif dans ses embauches, considérant qu'il disposait d'une marge de manœuvre attribuable à sa gestion rigoureuse.

8. Le transfert administratif des ressources du Secteur de l'énergie a été réalisé en date du 1^{er} avril 2023.

Formation et perfectionnement du personnel

Répartition des investissements totaux destinés à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

Champs d'activité	2021		2022	
	Coûts directs et salaires	Coûts indirects ⁹	Coûts directs et salaires	Coûts indirects ⁹
Favoriser le perfectionnement des compétences	393 310,89 \$	3 626,19 \$	386 560,69 \$	29 364,90 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	165 615,90 \$		9 986,01 \$	
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	207 443,97 \$		62 981,28 \$	
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	152 937,98 \$		235 111,65 \$	
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	142 789,80 \$		29 872,40 \$	

Évolution des dépenses en formation

Répartition des dépenses en formation	2021	2022
Proportion de la masse salariale (%)	2,38	1,66
Nombre moyen de jours de formation par personne	-	-
Cadre	6,12	2,02
Professionnel	4,81	3,98
Fonctionnaire	3,07	4,52
Total	4,65	3,82
Somme allouée par personne (\$)	1 959,05 \$	1 422,41 \$

9. Les coûts indirects sont constitués des frais de déplacement liés aux formations (ex. : transport, repas, hébergement).

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Taux de départ volontaire (%)	12,0	14,4	14,5

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	15	13	7

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

Emplois régionalisés au 31 janvier 2023

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 ^{er} octobre 2018 au 31 janvier 2023
28	10

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteurs d'activité	Budget de dépenses 2022-2023 ¹⁰ (000 \$) [1]	Dépenses prévues au 31 mars 2023 ¹¹ (000 \$) [2]	Écart (000 \$) [3] = [2] - [1]	Dépenses réelles 2021-2022 ¹² (000 \$) [4]
1. Direction et administration	35 899,2	14 736,6	(21 162,6)	57 841,7
2. Développement de l'économie	423 946,4	414 917,9	(9 028,5)	727 154,6
3. Développement de la science, de la recherche et de l'innovation	434 316,1	425 640,6	(8 675,5)	337 933,6
4. Interventions relatives au Fonds du développement économique	647 939,4	521 649,2	(126 290,2)	194 594,9
5. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	234 957,7	235 059,0	101,3	254 557,1
6. Énergie	-	-	-	-
Total	1 777 058,8	1 612 003,3	(165 055,5)	1 572 081,9

Le budget initial de dépenses mis à la disposition du Ministère pour l'année 2022-2023 se chiffrait à 1 777,1 M\$, incluant un montant de 378,5 M\$ en lien avec les mesures annoncées dans le cadre du discours sur le budget 2022-2023 et intégrées au Fonds de suppléance.

Les dépenses prévues pour 2022-2023 incluent un montant de 344,8 M\$ provenant de ces mesures et s'établissent à 1 612,0 M\$, ce qui représente une diminution de 165,1 M\$ par rapport au budget de dépenses 2022-2023.

10. Budget de dépenses 2022-2023, Crédits et dépenses des portefeuilles incluant les mesures du budget intégrées au Fonds de suppléance.

11. Dépenses préliminaires dans le contexte où les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

12. Comptes publics 2021-2022 redressés.

Comparaison entre les dépenses prévues au 31 mars 2023 et le budget de dépenses 2022-2023

Au programme 1, « Direction et administration », les dépenses prévues sont inférieures de 21,2 M\$ par rapport au budget initial de dépenses. Cet écart s'explique essentiellement par un redressement comptable imputé à ce programme à la suite de l'application de la norme comptable concernant les paiements de transfert.

Au programme 2, « Développement de l'économie », les dépenses prévues s'établissent à 414,9 M\$, soit une somme comparable à celle du budget initial de dépenses.

Au programme 3, « Développement de la science, de la recherche et de l'innovation », les dépenses prévues s'établissent à 425,6 M\$, soit une somme comparable à celle du budget initial de dépenses.

Au programme 4, « Interventions relatives au Fonds du développement économique », les dépenses prévues sont inférieures de 126,3 M\$ par rapport au budget initial de dépenses. Cet écart s'explique principalement par des dépenses prévues inférieures au budget initial relativement aux provisions pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement.

Au programme 5, « Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation », les dépenses prévues s'établissent à 235,1 M\$, soit une somme comparable à celle du budget initial de dépenses.

Enfin, au programme 6, « Énergie », les ressources ont été transférées au ministère en date du 1^{er} avril 2023, donc aucune dépense n'a été enregistrée au cours de l'exercice financier 2022-2023.

Comparaison entre les dépenses prévues au 31 mars 2023 et les dépenses réelles 2021-2022

Comparativement aux dépenses réelles de 2021-2022, les dépenses prévues au 31 mars 2023 ont augmenté de 39,9 M\$, soit une hausse de 2,5 %. La variation observée s'explique principalement par :

- une diminution de 43,1 M\$ au programme 1, attribuable essentiellement à un redressement à la suite de l'application de la norme comptable concernant les paiements de transfert ;
- une diminution de 312,2 M\$ au programme 2, attribuable essentiellement à la fin de certaines mesures en lien avec le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et la Stratégie québécoise de l'aérospatiale ;
- une augmentation de 87,7 M\$ au programme 3, principalement attribuable aux budgets additionnels alloués dans le cadre de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027 au cours de l'exercice financier 2022-2023 ;
- une augmentation de 327,1 M\$ au programme 4, principalement attribuable aux provisions pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement et à une hausse des contributions financières.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Bilan des réalisations 2022-2023

Deux nouveaux projets informatiques ont été amorcés et retenus à titre de priorité à inscrire au Plan de transformation numérique 2023-2027 du Ministère afin de suivre l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des services offerts aux entreprises :

- Le projet Prestation de service en ligne unifiée a débuté en octobre 2022. À terme, ce projet vise notamment à réduire les délais de traitements d'une aide financière soumise en ligne, à uniformiser le parcours client et à collecter des indicateurs de performance sur la prestation de services en ligne.
- Le projet Nouveau système de suivi des dossiers ministériels a débuté en février 2023. Ce projet a notamment pour objectif de diminuer le délai ainsi que d'améliorer l'efficacité et l'efficience du traitement des dossiers ministériels. Il vise également à intégrer la classification documentaire uniformisée et la gestion du cycle de vie des documents électroniques aux dossiers ministériels.

Le projet Collaboration lancé au cours de l'exercice financier précédent, en marge du projet gouvernemental de consolidation des centres de traitement de l'information, s'est poursuivi afin d'offrir aux employés du Ministère de nouveaux outils et standards de gestion documentaire, plus actuels et performants. Une première phase de travaux de migration a permis de procéder à la migration de près de 20 unités administratives, comptant plus de 220 utilisateurs.

En ce qui concerne la sécurité de l'information, d'importants préparatifs ont été réalisés en vue de la migration des centres de traitement de l'information du Ministère vers l'infonuagique. Ces préparatifs comprennent des tests de charge, l'automatisation de plusieurs configurations et la révision des meilleures pratiques disponibles sur le marché afin d'adapter le cadre de gouvernance de la sécurité, comprenant le cadre de gestion, les politiques et les directives.

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2022-2023

Type d'intervention	Investissements (000 \$)	Dépenses (000 \$)
Projets ¹³	161,7	802,6
Activités ¹⁴	859,7	7 941,7
Total	1 021,4	8 744,3

13. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

14. Toutes les autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

4. ANNEXES — AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] ÷ 1 826,3
1. Personnel d'encadrement	108 116	45	108 161	59,22
2. Personnel professionnel	644 812	4 322	649 134	355,44
3. Personnel infirmier	0	0	0	0
4. Personnel enseignant	0	0	0	0
5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	160 723	1 060	161 783	88,59
6. Agents de la paix	0	0	0	0
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	0	0	0	0
Total 2022-2023	913 651	5 428	919 079	503,25
Total 2021-2022			951 002	520,73

En ce qui concerne le nombre d'heures rémunérées, le Ministère a respecté la cible fixée par le Conseil du trésor, soit 947 215 heures pour l'exercice financier 2022-2023.

L'écart observé s'explique par le fait que le Ministère a assuré une gestion rigoureuse des heures rémunérées dans le but de générer une marge de manœuvre utilisable en fonction des besoins des différents secteurs d'affaires.

Contrats de service

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	1	25 000,00 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	24	5 865 706,60 \$
Total des contrats de service	25	5 890 706,60 \$

4.2 Développement durable

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2020-2023

Actions	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
1. Prendre en compte le développement durable dans les actions structurantes du Ministère	1.1 Pourcentage des actions structurantes du Ministère ayant fait l'objet d'un exercice de PCPDD selon les exigences de la directive ministérielle	100 %	100 %	Atteinte
	1.3 Pourcentage des programmes de soutien financiers normés qui incluent des critères écoresponsables ou écoconditionnels	Processus d'inclusion des critères mis en place	Processus d'inclusion des critères mis en place	Atteinte
2. Renforcer la performance de l'industrie du transport par l'électrification et l'efficacité énergétique	2.1 Ratio des apports des partenaires, dans des projets visant l'électrification des transports, par rapport à l'aide financière accordée — volet projets mobilisateurs en électrification des transports	1,0	1,0	Atteinte
	2.2 Ratio des apports des partenaires, dans des projets visant l'électrification des transports et l'efficacité énergétique, par rapport à l'aide financière accordée — volet appel de projets en science, recherche et innovation	>1,3	1,31	Atteinte
4. Stimuler le développement de l'entrepreneuriat social	4.1 Ratio des apports des partenaires, dans des projets soutenus dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025, par rapport à l'aide financière accordée	>3,5	4,6	Atteinte

Actions	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
5. Appuyer le développement des régions et de leurs entreprises	5.1 Pourcentage de l'aide financière accordée dans des MRC non urbaines afin de dynamiser le développement économique des régions et de leurs entreprises	32 %	37 %	Atteinte
6. Faire rayonner l'expertise québécoise en matière de recherche et d'innovation durable	6.1 Taux de croissance du nombre d'initiatives internationales de recherche et d'innovation contribuant aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020	167 %	-67 %	Non atteinte
7. Contribuer à ce que l'État donne l'exemple par des acquisitions responsables	7.1 Pourcentage des acquisitions responsables effectuées par le Ministère	Méthodologie de calcul élaborée	Méthodologie de calcul élaborée	Atteinte

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions réalisées	Total ¹⁵
0	0	88	19	107

Région 01 – Bas-Saint-Laurent

Action	État de la réalisation
1. Appuyer l'action du Fonds Écoleader.	En cours
2. Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	En cours
3. Favoriser la croissance des secteurs caractéristiques du territoire tels que l'agriculture, la forêt, l'acériculture, le maritime, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables par des filières porteuses, en appuyant les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD, soit Écoconstruction, Acériculture, Ressources, sciences et technologies marines, ainsi que Tourbe et agroenvironnement.	En cours
4. Participer à la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent. Concrétiser les projets issus de la réflexion stratégique dans le cadre des travaux de la table grâce à une entente spécifique.	En cours
5. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée

15. Le total des actions comprend également les actions du Secteur de l'énergie, qui relevaient du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles d'alors.

Région 02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean

Action	État de la réalisation
6. Accompagner les intervenants régionaux et locaux dans la mise en œuvre du plan de développement de la zone industrialo-portuaire (zone IP) de Saguenay.	En cours
7. Appuyer le Pôle d'économie sociale du Saguenay-Lac-Saint-Jean et le point de service régional de la CDRQ dans le cadre du PAGES.	En cours
8. Maintenir l'appui au développement du créneau d'excellence AgroBoréal, qui vise à ce que la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean soit reconnue à titre de leader national dans le développement durable de filières boréales compétitives.	En cours
9. Poursuivre le déploiement de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025, qui vise principalement à doubler la transformation d'aluminium sur dix ans ainsi qu'à faire en sorte que les équipementiers et les fournisseurs spécialisés du Québec réalisent d'importantes percées sur les marchés d'exportation et qu'ils soient pleinement intégrés aux chaînes de valeur mondiales.	En cours
10. Maintenir l'appui au développement du créneau d'excellence Transformation de l'aluminium.	En cours
11. Poursuivre l'appui pour le maintien d'une ressource de coordination afin de soutenir la mobilisation et le déploiement du plan d'action de la filière de la fourrure nordique.	Réalisée
12. Poursuivre les efforts pour promouvoir l'entrepreneuriat et le transfert d'entreprise avec le déploiement des actions présentées dans le PAGE et le PQE.	En cours
13. Soutenir le Centre de transfert des entreprises du Québec (CTEQ), qui a pour mission de répondre à l'enjeu important que représente la relève des dirigeants.	En cours
14. Maintenir l'appui au développement du créneau d'excellence de la démarche ACCORD Tourisme d'aventure et écotourisme.	En cours
15. Contribuer à la mise en place de conditions favorables aux projets de transformation de l'aluminium.	En cours

Région 03 – Capitale-Nationale

Action	État de la réalisation
16. Contribuer à l'accroissement de l'offre et à l'accessibilité des produits agricoles et agroalimentaires de la région aux consommateurs par l'appui au créneau d'excellence de la démarche ACCORD Aliments santé.	En cours
17. Appuyer l'action du Fonds Écoleader.	En cours
18. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée

Région 04 – Mauricie

Action	État de la réalisation
19. Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD Conception et fabrication de machines et Design d'ameublement.	En cours
20. Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de ZI et de décontamination de terrains, notamment avec les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan.	En cours
21. Accompagner les milieux dans la mesure de soutien pour la revitalisation de leurs centres-villes, notamment avec les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan.	En cours
22. Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	En cours
23. Appuyer l'action du Fonds Écoleader.	En cours

Région 05 – Estrie

Action	État de la réalisation
24. Appuyer le pôle et les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD de la région : SAGE-Innovation, Vallée des Élastomères, Transformation du bois d'apparence et composite, Technologies propres (CTP) ainsi qu'Industrie des systèmes électroniques du Québec.	En cours
25. Accompagner les milieux dans le développement des projets des ZI et de décontamination de terrains, notamment avec les villes de Sherbrooke et de Magog.	En cours
26. Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	En cours
27. Stimuler l'entrepreneuriat dans la région de l'Estrie par l'entremise des programmes en vigueur.	En cours
28. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée
29. Financer des activités de la Chaire de recherche industrielle sur les biocombustibles et bioproduits de l'Université de Sherbrooke.	En cours

Région 06 – Montréal

Action	État de la réalisation
30. Dans le contexte de l'entente-cadre Réflexe Montréal, contribuer à la mise en œuvre des actions issues du plan économique conjoint.	En cours
31. Dans le contexte de l'entente-cadre Réflexe Montréal, s'assurer que les initiatives et les programmes proposés par la Ville dans le cadre du plan économique conjoint sont conformes aux principes directeurs de l'entente.	Réalisée
32. Dans le contexte de l'entente-cadre Réflexe Montréal, accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de ZI et de décontamination de terrains.	En cours
33. Dans le contexte de l'entente-cadre Réflexe Montréal, accompagner les projets prioritaires pour la relance par la Ville et les partenaires économiques.	En cours
34. Appuyer des initiatives de préparation des projets de ZI et veiller à associer les entreprises pertinentes à ces initiatives.	En cours

Action	État de la réalisation
35. Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	En cours
36. Soutenir financièrement le projet de décontamination, de réaménagement et de revalorisation de l'Est de Montréal par l'entremise d'une enveloppe de 100 M\$.	En cours
37. Veiller à la coordination des actions des partenaires pour la mise en œuvre des projets visant le développement économique de l'Est de Montréal, notamment par l'entremise de la Table économique de la Conférence administrative régionale.	Réalisée

Région 07 – Outaouais

Action	État de la réalisation
38. Appuyer le créneau d'excellence de la démarche ACCORD Collectif Bois.	En cours
39. Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de ZI et de décontamination de terrains, en particulier soutenir la Ville de Gatineau dans le cadre de projets de décontamination et de ZI Connexité.	En cours
40. Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	En cours
41. Le MEIE, par l'entremise de sa DT, veillera, au cours des deux prochaines années, à faciliter la mise en œuvre des projets de relance issus de la consultation régionale post-COVID. Il y parviendra avec la collaboration de la table économique de la CAR.	En cours
42. Accompagner les projets de relance régionaux.	En cours

Région 08 – Abitibi-Témiscamingue

Action	État de la réalisation
43. Appuyer le pôle d'excellence Techno-mines souterraines de la démarche ACCORD. Le Groupe MISA (mines, innovations, solutions, applications) a pour mission d'assurer la mise en œuvre du plan d'action du pôle.	En cours
44. Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de ZI et de décontamination de terrains.	En cours
45. Appuyer le Centre technologique des résidus industriels (CTRI) concernant un projet de développement des capacités de recherche et d'innovation en matière d'exploitation des métaux stratégiques, pour la période 2018-2023.	En cours
46. Veiller à faciliter la mise en œuvre des projets de relance issus de la consultation régionale post-COVID. Il y parviendra avec la collaboration de la table économique de la CAR.	En cours
47. Soutien aux partenaires et aux projets désignés dans le cadre du PAGES.	En cours
48. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée

Région 09 – Côte-Nord

Action	État de la réalisation
49. Clarifier, bonifier — le cas échéant — la mise en œuvre de cette priorité. À cet effet, le MEIE travaillera en collaboration avec la CAR et les partenaires locaux et régionaux.	En cours
50. Maximiser le développement économique par l'appui aux projets de développement, d'infrastructures et de projets visant la diversification économique régionale.	En cours
51. Appuyer le créneau d'excellence de la démarche ACCORD Ressources, sciences et technologies Marines.	En cours
52. Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de ZI et de décontamination de terrains sur le territoire de la Côte-Nord.	En cours
53. Appuyer les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif. Le Pôle d'économie sociale de la Côte-Nord et le point de service régional de la CDRQ pourront donc, en collaboration avec la direction territoriale du MEIE, aider la région dans cette priorité.	En cours
54. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée
55. Améliorer et diversifier les approvisionnements en énergie, notamment par l'appui au développement de dessertes pour l'approvisionnement en gaz naturel liquéfié.	Réalisée

Région 10 – Nord-du-Québec

Action	État de la réalisation
56. Appuyer le créneau d'excellence de la démarche ACCORD Tourisme nordique.	En cours
57. Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de ZI dans la région du Nord-du-Québec.	En cours
58. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée

Région 11 a) – Gaspésie

Action	État de la réalisation
59. Financer des projets par l'entremise du Fonds d'aide aux initiatives régionales.	Réalisée
60. Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	En cours
61. Appuyer les projets visant à stimuler l'entrepreneuriat, notamment par l'entremise du Programme d'aide à l'entrepreneuriat (PAEN).	En cours
62. Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD de la région.	En cours
63. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée

Région 11 b) – Îles-de-la-Madeleine

Action	État de la réalisation
64. Agir en stimulant la fibre entrepreneuriale avec le déploiement des mesures du PAGE et du PQE afin de créer de nouvelles entreprises madeleinoises et de maintenir les emplois.	En cours
65. Mettre en place les conditions facilitantes pour soutenir le développement économique local et régional, notamment par le développement de l'entrepreneuriat. Pour ce faire, les Îles-de-la-Madeleine disposent du FAIR.	Réalisée
66. Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	En cours
67. Financer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD et appuyer les projets des entreprises par l'entremise du PADS qui contribuent à stimuler le développement économique de la région.	En cours
68. Appuyer l'action du Fonds Écoleader.	En cours

Région 12 – Chaudière-Appalaches

Action	État de la réalisation
69. Accentuer les liens entre les entreprises et les centres de recherche en vue d'accroître l'innovation au sein des entreprises et poursuivre le développement d'une culture entrepreneuriale.	En cours
70. Appuyer les créneaux d'excellence de la démarche ACCORD de la région.	En cours
71. Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de zones d'innovation et de décontamination de terrains.	En cours
72. Agir avec les acteurs locaux et régionaux par l'intermédiaire de Développement PME Chaudière-Appalaches.	En cours
73. Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	En cours
74. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée

Région 13 – Laval

Action	État de la réalisation
75. Appuyer financièrement les projets de décontamination.	En cours
76. Encourager la concertation des différents partenaires pour la mise en place d'une vision commune de revalorisation des espaces.	En cours
77. Positionner Laval comme une référence en matière de déploiement d'un centre-ville innovant.	En cours
78. Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de ZI et de décontamination de terrains à Laval.	En cours

Action	État de la réalisation
79. Accompagner la Ville dans l'adoption de son Plan d'intégration et d'adaptation des ressources (PIAR), conformément aux attentes AEQ. Suivi du plan, réponses aux questions et participation aux rencontres du comité consultatif. La DT fait partie du comité consultatif AEQ de Laval.	Réalisée
80. Suivre l'avancement des projets soumis dans le cadre des priorités de relance économique.	En cours
81. Soutenir la Ville de Laval et les différents organismes locaux dans la mise en œuvre des projets de développement économique par l'entremise du PADS.	En cours
82. Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	En cours
83. Accompagner la Ville dans l'élaboration et la mise en œuvre de son plan d'action visant la relance du centre-ville.	En cours
84. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée

Région 14 – Lanaudière

Action	État de la réalisation
85. Appuyer dans la région deux créneaux d'excellence de la démarche ACCORD, soit Design d'ameublement et Alliance Métal Québec.	En cours
86. Accompagner les milieux dans le déploiement de projets structurants en lien avec l'OTN.	En cours
87. Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de ZI et de décontamination de terrains.	En cours
88. Soutenir l'ERAC (qui intègre également la Table d'action en entrepreneuriat) afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	En cours
89. Appuyer le CTEQ.	En cours
90. Appuyer l'action du Fonds Écoleader.	En cours
91. Accompagner les milieux et les appuyer financièrement dans l'élaboration de projets de décontamination de terrains, notamment avec la Ville de L'Assomption.	En cours
92. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée

Région 15 – Laurentides

Action	État de la réalisation
93. Appuyer dans la région deux créneaux d'excellence de la démarche ACCORD, soit Signature Bois Laurentides et Tourisme de villégiature quatre saisons, ainsi que des projets associés.	En cours
94. Appuyer l'action du Fonds Écoleader.	En cours
95. Soutenir l'écosystème de recherche et d'innovation des Laurentides par l'intermédiaire du PSO, ce qui inclut les centres collégiaux de transfert technologique (CCTT) de la région.	En cours
96. Le MEIE, par l'entremise de sa direction territoriale, veillera à faciliter la mise en œuvre des projets de relance. Il y parviendra avec la collaboration de la table économique de la CAR.	En cours

Région 16 – Montérégie

Action	État de la réalisation
97. Appuyer les pôles et créneaux d'excellence : Matériaux textiles techniques, Réseau de la transformation métallique du Québec, TransformAction, Pôle d'excellence de l'industrie des systèmes électroniques du Québec ainsi que Pôle d'excellence québécois en transport terrestre.	En cours
98. Accompagner les milieux, dont l'agglomération de Longueuil, dans l'élaboration de projets de zones d'innovation dans la présentation de son projet en intelligence numérique industrielle. En effet, à la suite de la non-désignation comme zone d'innovation, accompagnement pour la réalisation du projet d'innovation Groupe de partenariats d'affaires (GPA).	En cours
99. Accompagner l'organisme délégué de la Ville de Longueuil, Développement économique Longueuil, dans le cadre de la création du réseau AEQ.	Réalisée
100. Appuyer la Ville de Longueuil dans le cadre de la relance de son centre-ville.	En cours
101. Accompagner les milieux, dont la Ville de Longueuil, dans l'élaboration des projets de décontamination de terrains dans le cadre de l'entente de décontamination pour le projet de décontamination, de réaménagement, de revalorisation ou de mise à niveau de terrains.	En cours
102. Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	En cours
103. Appuyer le CTEQ, qui soutient les repreneurs et les cédants dans le processus de transfert d'entreprise. Le CTEQ, présent dans toutes les régions du Québec, a pour mission de répondre à l'enjeu important que représente la relève des dirigeants.	En cours
104. Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois.	Réalisée

Région 17 – Centre-du-Québec

Action	État de la réalisation
105.Appuyer les créneaux d'excellence suivants : Meubles et bois ouvré, Matériaux textiles techniques, en collaboration avec les régions de la Montérégie et de Chaudière-Appalaches, et Conception et fabrication de machines, et ce, en collaboration avec la Mauricie.	En cours
106.Accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de zones d'innovation et de décontamination de terrains.	En cours
107.Soutenir l'ERAC afin de faciliter la concertation entre les milieux des affaires, de l'éducation et gouvernemental.	En cours

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2022-2023	Nombre de divulgations	Nombre de motifs	Motifs fondés
Nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations ¹⁶	0		

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2023

Nombre de personnes occupant un poste régulier
514

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2022-2023

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
35	28	42	29

16. Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2022-2023

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2022-2023	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%)
Régulier	35	8	1	1	1	10	28,6
Occasionnel	28	6	0	1	1	8	28,6
Étudiant	42	21	0	1	0	22	52,4
Stagiaire	29	18	1	0	1	20	69,0

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

Statut d'emploi	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Régulier (%)	32,40	28,00	28,60
Occasionnel (%)	15,40	22,20	28,60
Étudiant (%)	24,30	40,50	52,40
Stagiaire (%)	15,40	40,70	69,00

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2023 (%)
Anglophones	3	0,59	2	0,40	4	0,78
Autochtones	2	0,39	5	1,00	5	0,97
Personnes handicapées	8	1,57	9	1,80	10	1,95

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (%)
MVE Montréal/Laval	54	36,24	57	39,04	53	37,59
MVE Outaouais/Montérégie	2	66,67	4	100,00	3	100,00
MVE Estrie/Lanaudière/Laurentides	0	0,00	0	0,00	1	25,00
MVE Capitale-Nationale	49	14,12	49	14,45	48	13,83
MVE Autres régions	0	0,00	1	3,03	3	7,69

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel — Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2023

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	4	6,56

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2022-2023 par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	35	28	42	29	134
Nombre de femmes embauchées	18	15	18	10	61
Taux d'embauche des femmes (%)	51,4	53,6	42,9	34,5	45,5

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2023

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Agentes et agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	70	358	64	22	0	0	514
Nombre total de femmes	28	164	48	20	0	0	260
Taux de représentativité des femmes (%)	40,00	45,81	75,00	90,91	0,00	0,00	50,58

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Nombre de nouveaux participants et de nouvelles participantes au PDEIPH accueillis du 1^{er} avril au 31 mars

2020-2021	2021-2022	2022-2023
0	0	0 ¹⁷

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles¹⁸

Autres mesures ou actions en 2022-2023

Mesure ou action	Groupe cible	Nombre de personnes visées
Sensibiliser les employés dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées	Personnes handicapées	Tout le personnel
Sensibiliser les employés à la diversité et à l'inclusion	Tous les groupes cibles	Tout le personnel
Conformément aux orientations gouvernementales, privilégier l'embauche de membres des minorités visibles et ethniques à compétences égales	Tous les groupes cibles	Tous les gestionnaires
Rendre le Plan d'action ministériel à l'égard des personnes handicapées 2022-2025 accessible sur le site Web du Ministère	Personnes handicapées	Tout le personnel

17. Le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) a pris fin en octobre 2022.

18. Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

Mesure ou action	Groupe cible	Nombre de personnes visées
Bilan annuel du Plan d'action ministériel à l'égard des personnes handicapées	Personnes handicapées	Tout le personnel
Consulter le personnel membre de minorités visibles et ethniques par le biais d'un sondage d'accueil et d'intégration	Membres de minorités visibles et ethniques	Tous les membres de minorités visibles et ethniques
Sensibiliser les employés à la neurodiversité grâce à une conférence sur le sujet	Tout le personnel	Tout le personnel

4.6 Allègement réglementaire et administratif

Gouvernance réglementaire

Le Ministère encadre sous sa responsabilité des lois et des règlements en lien avec ses trois volets (Économie, Innovation et Énergie). Ils ont une incidence sur les entreprises québécoises, notamment les entreprises œuvrant dans les secteurs de l'énergie et du design, les PME, les coopératives, les organismes à but non lucratif et les établissements commerciaux.

APPLICATION DE LA RÈGLE DU « UN POUR UN »

Le Ministère est visé par la règle du « un pour un » prévue dans la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif. En lien avec cette exigence, au cours de la période, le Ministère n'a pas introduit de nouvelle formalité ayant des répercussions sur les entreprises ou les concernant.

Réalisations et résultats du Ministère

ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE

L'entrée en vigueur de la Loi mettant fin à la recherche d'hydrocarbures ou de réservoirs souterrains, à la production d'hydrocarbures et à l'exploitation de la saumure en août 2022 a entraîné l'abolition de 22 formalités administratives.

ALLÈGEMENT ADMINISTRATIF

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025, le Ministère a contribué aux mesures suivantes :

- Modernisation du régime de fabrication de boissons alcooliques (mesure 12)

La mesure 12 prévoit la mise sur pied d'un comité interministériel, sous la responsabilité du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, de la Régie des alcools, des courses et des jeux et du ministère des Finances. En septembre 2021, ce comité a commencé une réflexion sur la modernisation du régime de fabrication de boissons alcooliques prévu par la Loi sur la Société des alcools du Québec. Depuis, les travaux collaboratifs des partenaires ont contribué à l'élaboration de mesures pour le secteur des boissons alcooliques présentées dans

le projet de loi n° 44 – Loi modifiant diverses dispositions aux fins d’alléger le fardeau réglementaire et administratif, déposé à l’Assemblée nationale en juin 2022, mais n’ayant pas été adopté avant la dissolution de la 42^e législature.

- Boîte à suggestion (mesure 45)

Le Ministère administre la boîte à suggestion installée aux fins de consultation en ligne et en continu pour recueillir les propositions d’allègements réglementaires en provenance des milieux d’affaires.

- Faciliter l’innovation (mesure 46)

Le Ministère a coordonné un groupe de travail interministériel dont le mandat était de recenser les obstacles réglementaires et administratifs à l’émergence et à la mise en œuvre de nouvelles technologies et de modèles d’affaires innovants par les entreprises. Le groupe de travail était composé des MO concernés par l’innovation. Un rapport final a été transmis aux membres du comité interministériel en octobre 2022.

- Réduire les délais (mesure 47)

Le Ministère a coordonné le chantier Réduire les délais et a demandé aux MO concernés de réviser leurs processus de mise en œuvre de la réglementation dans la perspective de réduire les délais d’émission des permis et des autres autorisations. Sur les 20 MO concernés, 14 ont transmis un plan de réduction des délais. Les autres n’avaient pas d’enjeu concernant les délais d’émission des permis et des autorisations, ou de pouvoir réglementaire sur cette question.

Instaurée en cours d’année 2022-2023, la mise en œuvre de la prestation électronique de service dans le cadre du crédit d’impôt pour le design permet désormais aux entreprises d’effectuer leurs demandes d’attestation directement par Internet plutôt que par la poste.

Le Ministère a également mis en place une prestation électronique des services dans le cadre de la Loi sur les coopératives afin de diminuer le traitement du papier et d’accélérer la saisie des rapports annuels. À ce jour, le taux d’adhésion par les coopératives est de 31 %.

Objectifs gouvernementaux de réduction du fardeau réglementaire et administratif

Résultats des efforts de réduction du fardeau administratif des entreprises depuis 2019¹⁹

Indicateurs	2019	2020	2021	Réduction entre 2019 et 2021
Nombre de formalités administratives	3	3	1	67 %
Volume des formalités (en valeurs constantes)	6 210	6 210	3 580	42 %
Coût des formalités (en \$ et en valeurs constantes)	147 823,30 \$	140 312,31 \$	54 162,90 \$	63 %

Résultats des efforts de réduction du fardeau administratif des entreprises depuis 2019 pour le Secteur de l'énergie²⁰

Indicateurs	2019	2020	2021	Réduction entre 2019 et 2021
Nombre de formalités administratives	64	63	65	+ 2 %
Volume des formalités (en valeurs constantes)	248	245	168	32 %
Coût des formalités (en \$ et en valeurs constantes)	507 286,20 \$	479 909,20 \$	290 146,20 \$	43 %

Au cours de la période, le Ministère a poursuivi ses efforts de réduction du fardeau administratif autant pour le nombre, le volume et le coût, conformément aux objectifs gouvernementaux.

PUBLICATIONS EN MATIÈRE D'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE

Conformément aux exigences de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, les analyses d'impact réglementaire réalisées par le Ministère peuvent être consultées sur le site Québec.ca.

19. Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Coûts des formalités, mai 2023. Ces données excluent les résultats du Secteur de l'énergie.

20. Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Coûts des formalités, mai 2023.

Coordination gouvernementale de l'allègement réglementaire et administratif

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE D'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF 2020-2025

Publié en décembre 2020, le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025 comprend 47 mesures. La priorité est d'accroître la compétitivité de l'environnement d'affaires des petites et moyennes entreprises dans le secteur de la transformation alimentaire, de la construction, du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et d'autres secteurs. Ce plan d'action repose sur trois principaux objectifs visant à réduire de 10 % le nombre de formalités administratives, de 15 % leur volume et de 20 % leur coût. Au 31 mars 2023, 38 % sont réalisées, 51 % sont en cours de réalisation et 11 % sont à venir.

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL 2018-2021 EN MATIÈRE D'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF DANS LE SECTEUR DU COMMERCE DE DÉTAIL

Dévoilé en août 2018, le Plan d'action gouvernemental 2018-2021 en matière d'allègement réglementaire et administratif dans le secteur du commerce de détail – Alléger le fardeau des détaillants comprend 17 mesures. À ce jour, 59 % de ces mesures sont réalisées, alors que 35 % sont en cours de réalisation et une mesure ne l'est pas. Cette dernière était en lien avec le projet de loi n° 53, lequel est mort au feuilleton lorsque la 41^e législature a pris fin, en août 2018.

GOVERNANCE DE L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE GOUVERNEMENTAL

Le Ministère s'assure du respect et de la mise en œuvre de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente. Il conseille également les MO dans l'application de cette politique. En 2022-2023, 20 MO ont bénéficié de services d'accompagnement personnalisés dans le cadre de 35 projets d'analyse d'impact réglementaire (AIR). Le Ministère a également répondu à 31 demandes d'avis concernant la nécessité de produire une AIR. De plus, 3 MO ont bénéficié d'une formation virtuelle sur les analyses d'impact réglementaire, totalisant plus de 70 participants. Le Ministère a d'ailleurs complété la migration vers Québec.ca du contenu informationnel en lien avec l'allègement réglementaire gouvernemental.

De plus, le Ministère a analysé 102 AIR jointes aux dossiers en cheminement vers le Conseil exécutif. L'analyse effectuée portait sur la conformité des AIR aux dispositions afférentes de la Politique gouvernementale.

Au cours de la période, le Ministère a procédé au suivi annuel du coût des formalités administratives auprès des principaux MO régulateurs des entreprises. En lien avec cette collecte annuelle, le ministère a complété en 2022-2023 la refonte de son système d'information.

Toujours au cours de la période, le Ministère a mis en place un environnement informationnel en soutien à ses activités d'allègement réglementaire gouvernemental.

PROJETS DE LOI OMNIBUS EN ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE

Le gouvernement s'est engagé à déposer annuellement un projet de loi omnibus en allègement réglementaire et administratif. Pour rappel, le projet de loi n° 44 déposé en juin 2022 n'a pu être adopté avant la dissolution de la 42^e législature.

COMITÉ-CONSEIL SUR L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Formé de dirigeants d'associations représentant les entreprises et de hauts fonctionnaires du gouvernement et coprésidé par le ministre délégué à l'Économie et par le vice-président, Québec de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, le Comité-conseil sur l'allègement réglementaire et administratif a tenu deux rencontres au cours de la période, soit en août 2022 et en février 2023.

COOPÉRATION RÉGLEMENTAIRE

En matière de coopération réglementaire, le Ministère a poursuivi sa collaboration avec les représentants de l'Ontario pour la mise en œuvre du chapitre 3 de l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario, portant sur la coopération réglementaire. Au cours de la période, 35 notifications ont été transmises à 17 MO concernés. Un commentaire a été transmis à l'Ontario.

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues
223

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	183	0	0
21 à 30 jours	31	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	2	0	0
Total	216	0	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	25	0	0	S. O.
Partiellement acceptée	24	0	0	Articles 9, 13, 14, 15, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 31, 32, 33, 34, 37, 39, 42, 48, 49, 54, 56 Article 9 de la Charte des droits et libertés de la personne
Refusée (entièrement)	29	0	0	Articles 9, 13, 14, 22, 23, 24, 27, 29, 31, 32, 33, 34, 37, 39, 42, 48, 53, 54, 56, 57, 59, 137,1
Autres	138	0	0	Article 48

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information
0	4 ²¹

21. Excluant le Secteur de l'énergie.

4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Comité permanent et mandataire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une mandataire ?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle ?	Cinquante ou plus
Avez-vous un comité permanent ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ?	Non
Si oui, donnez le nombre de ces rencontres :	
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ?	Oui
Si oui, expliquez lesquelles : Mention dans deux manchettes et création d'une page intranet portant notamment sur ce sujet.	

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation ?	Oui 2 juin 2016
Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée.	
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ?	Oui 2 juin 2021
Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française.	

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ?	Oui
Si oui, expliquez lesquelles : Diffusion de cinq manchettes dans l'intranet du Ministère et de quatre capsules.	

4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

En 2022-2023, le Ministère a contribué à la promotion des carrières scientifiques et technologiques d'avenir auprès de la relève féminine. Ainsi 2 218 activités ont été réalisées, notamment en soutenant :

- la remise de 12 prix au concours Chapeau, les filles! et son volet Excelle Science ;
- la réalisation de 1 708 activités dans le cadre du programme NovaScience, permettant plus de 14 477 participations de femmes de la relève scientifique ;
- la création de 75 emplois hautement qualifiés en recherche et innovation pour des femmes par l'entremise du programme NovaScience.

Finalement, la mesure Stages d'innovation en entreprise, réalisée en collaboration avec Mitacs, a soutenu 423 stagiaires féminines en 2021-2022, soit la dernière année pour laquelle l'information est disponible.

4.10 Politique de financement des services publics

POUR LES BIENS ET SERVICES ACTUELLEMENT TARIFÉS

Revenus de tarification, coûts et niveau de financement

Services tarifés	Revenus prévus 2022-2023 ²² (000 \$)	Coûts des services (000 \$)	Niveau de financement atteint (%)
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	23,9	142,1	16,8
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	117,7	329,9	35,7

22. Les revenus sont dits « prévus » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas finalisés.

Méthodes de fixation des tarifs

Services tarifés	Méthode de fixation des tarifs	Date de la dernière révision	Date de la dernière indexation	Mode d'indexation des tarifs
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	Comparaison des tarifs avec ceux d'autres personnes morales reconnues par les gouvernements provincial et fédéral	31 mars 2023	1 ^{er} avril 2022	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	Coût de revient	31 mars 2023	1 ^{er} janvier 2023	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation ²³

Niveaux de financement visés

Services tarifés	Niveau de financement visé	Justification
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	35 %	Le niveau de financement est établi dans le but de récupérer minimalement les coûts directs attribuables à cette activité tout en maintenant des tarifs comparables à ceux des autres personnes morales reconnues par les gouvernements provincial et fédéral.
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	50 %	Le niveau de financement est établi dans le but de récupérer minimalement les coûts directs attribuables à cette activité tout en maintenant l'attractivité de la mesure.

POUR LES NOUVEAUX BIENS ET SERVICES

Durant la dernière année, le Ministère n'a procédé à aucune nouvelle tarification de biens ou de services.

23. Toutefois, en vertu de la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux (chapitre I-7.1), pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026, le taux d'indexation annuelle déterminé en application d'une disposition d'une loi ou d'un règlement applicable à un tarif correspond au moindre du taux d'indexation déterminé en application des modalités de cette disposition ou d'un taux de 3 %. Cette règle limitant l'indexation s'applique aux droits exigibles pour l'enregistrement ou le renouvellement des attestations d'activité de design ou de qualification aux fins du crédit d'impôt pour le design.

POUR LES BIENS ET LES SERVICES QUI POURRAIENT ÊTRE TARIFÉS

Les services offerts par le Ministère qui ne font pas l'objet d'une tarification sont les suivants :

- délivrance de certificats d'admissibilité ou de compétence pour les mesures fiscales suivantes :
 - congé d'impôt sur le revenu pour une nouvelle société dédiée à la commercialisation d'une propriété intellectuelle,
 - congé fiscal pour chercheurs étrangers,
 - congé fiscal pour experts étrangers,
 - crédit d'impôt remboursable pour la recherche précompétitive en partenariat privé,
 - crédit d'impôt remboursable pour les constructeurs de navires,
 - reconnaissance à titre de centre de recherche public admissible,
 - reconnaissance à titre de consortium de recherche admissible,
 - réduction de la taxe sur le capital pour l'acquisition de navires,
 - régime d'investissement coopératif,
 - ristourne à impôt différé ;
- accompagnement et services-conseils offerts aux entreprises et organismes par des conseillers en développement économique régional, des conseillers industriels, des experts en affaires internationales et des professionnels de la gestion.

Coût des biens et des services non tarifés (coût de revient)

Des travaux visant à établir le coût de revient des principaux biens et services ont déjà été réalisés pour deux services du Ministère, lesquels sont révisés annuellement et ont été présentés précédemment. Aucun exercice d'établissement du coût de revient d'autres biens et services n'a eu lieu au cours de l'année financière.

4.11 Fonds d'investissement

Fonds du développement économique

Le Fonds du développement économique (FDE) a été instauré au sein du Ministère le 1^{er} avril 2011. Il est un véhicule privilégié par le gouvernement pour effectuer des interventions structurantes au bénéfice du développement économique du Québec et permet de clarifier les rôles et responsabilités du Ministère et d'Investissement Québec. Il contribue également à relever les défis auxquels fait face l'économie du Québec, de même que les entreprises québécoises, et ce, tout en maximisant les retombées économiques de ses interventions.

En 2022-2023, les résultats du financement accordé dans le cadre du FDE s'élèvent à 2 246,6 M\$. Cette somme, provenant des programmes et des mandats, a permis de soutenir des projets d'une valeur de 9 806 M\$, qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 6 750 emplois. Il y a eu des engagements dans des fonds d'investissement, dont quatre dans de nouveaux fonds et deux réinvestissements. Les interventions sous forme de prêts et de garanties de prêt représentent 50 % du financement du FDE. Par ailleurs, 112 certificats initiaux et 2 169 attestations annuelles ont été délivrés²⁴. Au 31 mars 2023, le portefeuille du FDE avait une valeur de 7,2 G\$, ce qui comprenait 3 864 interventions financières auprès de 2 993 entreprises.

Résultats globaux des activités de financement

Interventions financières	2022-2023
Financements autorisés (M\$)	2 246,6
Valeur déclarée des projets (M\$) ²⁵	9 806,0
Nombre d'interventions financières	2 165
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ²⁵	6 750

Les états financiers du FDE sont déposés en même temps que le présent rapport en vertu de la Loi sur Investissement Québec.

Fonds Capital ressources naturelles et énergie

Le fonds Capital ressources naturelles et énergie (CRNE), anciennement le fonds Capital Mines Hydrocarbures (CMH), est institué au sein du Ministère et sa gestion est confiée à Investissement Québec. Chaque projet d'investissement est autorisé par le ministre, suivant l'obtention d'un avis favorable du ministre des Ressources naturelles et des Forêts²⁶, du ministre des Finances et de tout autre ministre que peut désigner le gouvernement, ou par le gouvernement, selon l'ampleur de l'intervention.

24. Les certificats initiaux sont délivrés une seule fois aux entreprises et ils confirment notamment que celles-ci exercent des activités dans le secteur visé par la mesure fiscale. Pour leur part, les attestations annuelles confirment, pour une année d'imposition donnée, le respect des critères d'admissibilité gérés par IQ. Ces attestations permettent aux entreprises d'obtenir une aide fiscale de Revenu Québec.

25. Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

26. La Loi sur Investissement Québec fait référence au ministre des Ressources naturelles et de la Faune d'alors.

Au cours de l'exercice 2022-2023, deux interventions d'une valeur de 10,3 M\$ ont été autorisées dans le fonds, pour soutenir des projets totalisant des investissements de 32,6 M\$.

Résultats globaux des activités de financement²⁷

Interventions financières	2022-2023
Financements réalisés (M\$)	10,3
Valeur déclarée des projets (M\$) ²⁸	32,6
Nombre d'interventions financières	2

Les états financiers du fonds CRNE sont déposés en même temps que le présent rapport en vertu de la Loi sur l'investissement Québec.

Fonds pour la croissance des entreprises québécoises

Le Fonds pour la croissance des entreprises québécoises (FCEQ) est institué au sein du Ministère. Il a pour objet de faire fructifier et d'accroître les sommes portées à son crédit en soutenant les entreprises dont les principales activités sont exercées au Québec et qui présentent soit un fort potentiel de croissance, soit un caractère stratégique pour l'économie du Québec. Le FCEQ réalise des investissements en participations dans celles-ci ou dans des fonds de toute forme juridique poursuivant le même objet, autre qu'un fonds spécial au sens de l'article 5.1 de la Loi sur l'administration financière.

Au cours de l'exercice 2022-2023, trois interventions d'une valeur de 115,3 M\$ ont été autorisées dans le fonds pour soutenir des projets totalisant des investissements de 485,6 M\$.

Résultats globaux des activités de financement²⁹

Interventions financières	2022-2023
Financements réalisés (M\$)	115,3
Valeur déclarée des projets (M\$) ²⁸	485,6
Nombre d'interventions financières	3

Les états financiers du FCEQ sont déposés en même temps que le présent rapport en vertu de la Loi sur l'investissement Québec.

27. Le financement de ces interventions provient du fonds Capital ressources naturelles et énergie. Par conséquent, ces résultats ne peuvent s'additionner à ceux du FDE.

28. Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

29. Le financement de ces interventions provient du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises. Par conséquent, ces résultats ne peuvent s'additionner à ceux du FDE.

